

Bulletin Communal



2000



MAMETZ,
MARTHES &
CRECQUES

SOMMAIRE

◆ Le Mot du Maire	1/2
◆ Finances	3/5
◆ Projets	6
◆ Travaux dans la commune	7/10
◆ Action Sociale	11/12
◆ Fonctionnement Municipal	12/14
◆ Point d'Information Touristique	15
◆ Association des Fêtes	16
◆ Fonctionnement de la nouvelle salle	16
◆ Convention de location du Centre d'Accueil Social et Culturel	17/20
◆ Téléthon 1999	21
◆ Rétrospective 1999	22/31
◆ Sociétés locales	32/42
◆ Les noms des rues et des lieux-dits	43/50
◆ Les joies...les peines	51/52
◆ Il y a 100 ans	53
◆ Calendrier des Fêtes 2000	54/56
◆ A votre service	57

Mes chers amis,

1999 : Avec l'année qui s'achève, voilà quatre chiffres associés qui s'enfoncent définitivement dans le passé, emportant avec eux tout un cortège de dates qui continueront de vivre dans nos mémoires. Car ces quatre chiffres nous ont accompagnés, chacun à sa façon, le un depuis un millénaire marquant les grandes et petites marques de notre Histoire, de nos histoires...Le neuf qui le suit est déjà, lui aussi, présent depuis cent ans, sur nos monuments, nos registres, nos papiers familiaux et, pour les plus âgés d'entre nous, son apparition semble encore bien proche. Et que dire des deux petits derniers : dix années et un an ont passé à une telle allure qu'on doute parfois les avoir numérotés quotidiennement...

Et l'année qui s'avance nous apporte quatre nouveaux chiffres qui vont nous obliger à jongler différemment avec les datations. Saluons donc le 2 qui paradoxalement, nous fait entrer dans le troisième millénaire. Et faisons un clin d'œil à ces trois petits zéros qui le suivent, tout fiers d'être là et de se retrouver sur tous les gadgets nés de l'imagination débordante d'esprits souvent dotés de plus de créativité que de sens artistique.

Pourtant, cette année charnière, qui n'est déjà plus du siècle écoulé et qui n'est pas encore la première du siècle qui commence est, pour votre Maire, l'occasion de jeter un regard sur une période qui entre dans l'histoire, de dresser un bilan, et de projeter sur l'avenir, les grandes lignes de la gestion communale.

Nous avons tous à l'esprit les grands événements qui ont jalonné ce siècle et s'il en était besoin, les médias nous rappellent quotidiennement que, hélas, les périodes de paix furent certes courtes. Mais, si nous avons connu, que nous connaissons encore chez tant de peuples, la peur et les larmes, n'oublions pas les progrès spectaculaires réalisés par la science dans tous les domaines, surtout celui de la santé. Et si, aujourd'hui, notre planète compte encore beaucoup trop de démunis et de malheureux, reconnaissons les efforts faits pour que règnent, enfin, bientôt, la Justice et la Paix.

Notre commune de Mametz a, tout naturellement suivi les grands mouvements de l'histoire. Elle a pris sa part, courageusement dans les conflits qui endeuillèrent tant de familles, elle a vu évoluer son image de village essentiellement agricole où survivent seulement quelques exploitations importantes, son paysage urbain s'est enrichi de nombreuses nouvelles habitations qui abritent une population appartenant à tous les milieux de notre Société actuelle. Parallèlement, commerces et artisanats se sont diversifiés. L'accroissement important de la population a nécessité des élus locaux une nouvelle conception de leur rôle et de leurs devoirs, plus adaptée aux besoins de chacun et aux exigences de la vie moderne.

Et l'année que nous venons de vivre s'est déroulée selon les prévisions du Conseil Municipal. Nous avons eu à cœur de poursuivre toutes les actions mises en œuvre depuis 1995, tant sur le plan de la gestion, de l'aide aux associations, de l'animation, de la prise en charge de la part communale dans le fonctionnement des écoles, que sur celui, important, de la solidarité. Quelques grands moments, les temps forts, ont été le premier coup de pioche donné à la construction du futur Centre d'Accueil Social et Culturel, les études préalables en vue de l'aménagement du futur plan d'eau de Mametz, les démarches entreprises pour éviter la fermeture du Bureau de poste. Et en plus des contacts nombreux et bénéfiques avec les membres de toutes les Associations Locales à qui nous sommes redevables de l'animation du village, nous avons eu la grande joie, en juillet, de fêter notre centenaire, Madame Berthe Cocquempot.

Et voici que nos regards doivent maintenant se tourner vers cette nouvelle année qui est encore la dernière du siècle bien que les prospectives nous projettent déjà, avec force, vers le nouveau siècle !

Aussi, en ce début d'année 2000, les vœux que formule votre Maire pour vous, ses administrés et ceux qui vous sont chers, sont à la fois empreints de gravité et d'optimisme.

Gravité, parce que, dans ce monde qui bouge, qui s'agite et qui oublie trop souvent de s'aimer, la peur du lendemain est peut-être dans le cœur de certains d'entre nous, alimentée par certaines théories que répandent des prophètes de mauvais augure. Et il faut reconnaître que la tentation est grande, à certains moments, de baisser les bras et de céder au découragement.

Mais aussi Optimisme, parce que l'homme est ainsi fait qu'il sait reconnaître les signes d'espoir. Signes quelquefois peu palpables mais qu'il est bon de savoir cueillir : le regard confiant de nos enfants, l'amitié quand elle sait se faire prévenante et désintéressée, l'amour quand il sourit à ceux qui se cherchent et se trouvent, et, plus que tout, le désir, tant individuel que collectif, de concourir à la construction d'un monde plus humain et plus fraternel.

Mes chers concitoyens, le recensement de juillet 1999 nous a appris qu'à ce moment-là vous étiez au nombre de 1761. Il nous apparaît donc que, depuis le début du siècle, la population de Mametz s'est accrue de plus du tiers. Nous savons que ce nombre est, inéluctablement, fluctuant mais nous apporte la preuve de la vitalité de notre commune. Aussi, je souhaite tout simplement que, au cours de l'an 2000 vous fassiez tous du plus petit au plus âgé, preuve d'un élan de confiance en l'avenir. Bien sûr, il n'est pas en mon pouvoir de vous éviter les épreuves ou les difficultés qui sont, hélas, inhérentes à notre nature humaine, mais soyez assurés que l'équipe municipale et moi-même, nous sommes à vos côtés pour vous aider chaque fois que le besoin se fait sentir.

Un fois de plus, je vous incite à nous mettre à contribution si, d'une façon ou d'une autre, nous pouvons vous être utiles. N'hésitez pas à pousser la porte de la Mairie : le personnel communal, à qui je rends hommage pour sa disponibilité et le travail énorme effectué avec le sourire, est à votre service, comme d'ailleurs chaque adjoint, chaque conseiller municipal et chaque membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Au cours de cette année qui commence, nous avons tous à cœur de mener à bien des réalisations commencées et j'espère que la nouvelle salle que nous inaugurerons au printemps, contribuera à resserrer ou à ouvrir de nouveaux liens entre les habitants de Mametz. Dans le projet d'aménagement du plan d'eau, nous penserons en particulier aux jeunes à qui il est indispensable de faire une place dans la vie communale afin qu'ils se sentent compris et accueillis. Nous n'oublierons pas nos aînés qui sont notre fierté et qui sont si sensibles à toute marque d'affection. Nous aurons également à cœur de faire une place aux plus démunis d'entre nous et d'apporter notre aide à tous ceux d'entre eux qui ne ménagent pas leurs efforts pour vaincre l'adversité. Et, bien entendu, nous continuerons à travailler pour améliorer l'image de notre village afin que tous se sentent heureux d'y vivre.

Mes chers amis, il va falloir, désormais, nous exercer à tracer trois petits zéros sur notre paperasse quotidienne, mais n'oublions pas que si, en lui-même, un zéro représente une négation, une absence totale de valeur, le chiffre qui le précède le décuple, le centuple et peut l'amener à une apogée. Alors je terminerai en souhaitant, que le Deux soit le chiffre gagnant pour l'avenir des Mametziens et pour tous ceux qu'ils aiment et, ensemble disons :

BIENVENUE A L'AN 2000

Charles DELATTRE

SITUATION FINANCIERE

Nous avons eu l'an dernier et nous aurons encore cette année des budgets exceptionnellement élevés puisqu'ils dépassent les 10 millions de francs (plus de 4 millions en section de fonctionnement). Les budgets sont « gonflés » par notre opération concernant le Centre d'Accueil Social et Culturel qui représente la moitié de notre budget soit 5 millions de francs. Nous avons d'ores et déjà dégagé 1 million de francs sur nos fonds propres et espérons atteindre les 1 million et demi de subventions, ce qui nous permettra de diminuer notre emprunt prévu à l'origine d'un montant de 3 millions (2 millions ont déjà été contractés auprès du Crédit Agricole). Cet emprunt ne pèsera pas trop sur notre trésorerie puisque dès 2004, le remboursement de notre dette sera inférieur de 20 % par rapport à celui que nous avions avant ce nouvel emprunt.

Notre année budgétaire subira quelques modifications car l'aide sociale sera prélevée à la base sur notre Dotation Globale de Fonctionnement donc sans aucune incidence financière théorique puisque nous la versions en quatre fois.

Nous aurons également à gérer les salaires des douze personnes affectées au chantier école de la zone des étangs mais là aussi ce devrait être une « opération blanche » puisque nous serons remboursés.

Comme vous le savez, en mars dernier, a eu lieu un recensement de la population et les 1761 habitants qui ont été comptabilisés feront augmenter notre D.G.F. de 11,88 % (elle est proportionnelle à la population dans la mesure où nous ne changeons pas de tranche) soit environ 160 KF de recettes supplémentaires dont une moitié sera perçue cette année, puisque l'état la répartit sur deux ans.

Nos charges supplémentaires viendront de notre Centre d'Accueil où un coût financier de 50 KF est à prévoir dès aujourd'hui et surtout du renforcement général de notre réseau incendie. Les sommes que l'on peut qualifier d'astronomiques pour nos petites communes (voir la rubrique projets) seront réparties certes sur une dizaine d'années mais représentent plus que nous n'imaginions et amputeront notre autofinancement d'environ la moitié des 400 KF nous restant. Il ne sera pas fait d'emprunt pour le renforcement incendie mais nos dossiers tels que zone des étangs, borduration, rénovation de bâtiments, assainissement pluvial, renforcement de réseau d'éclairage public et autres aménagements divers feront l'objet de discussions afin de fixer les priorités comme nous le faisons chaque année et en toutes connaissances des coûts qu'ils engendreront.

Les prochaines années s'effectueront sans problème d'investissement puisque nous allons récupérer dès l'an prochain une partie des 800 KF de remboursement de T.V.A. provenant de notre Centre d'Accueil. Cette somme servira donc directement et en totalité au financement de notre réseau incendie.

Nous laissons tomber le millésime 1 pour le doubler, je ne serai pas aussi prétentieux avec les comptes financiers communaux mais j'espère les maintenir au niveau auquel nous les avons amenés ; niveau que je qualifierai tout simplement de « bon ».

A tous, bonne année et bonne santé !

Philippe MACHEN
Adjoint chargé des finances .

SITUATION SUR LES IMPOSITIONS LOCALES

	MAMETZ 1998	MAMETZ 1999	Moyenne Communale Départementale	Moyenne Communale Nationale	Moyenne Pondérée Dpt et National.	Rapport entre moyenne Pondérée et Mametz	Communauté de Communes 1999
Propriétés Foncières Bâties	11,65	11,65	21,66	17,18	19,42	-27,19%	3,65
Prop. Fonc. Non Bâties	33,90	33,90	39,86	40,47	40,17	-15,60%	11,71
Taxe d'Habitation	9,00	9,00	15,79	13,50	14,65	-38,58%	3,09
Taxe Professionnelle	6,27	6,27	14,84	14,84	14,84	-57,75%	2,92

LA TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE

La période de perception étant du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, elle correspond à la période d'ouverture de la saison touristique.

Les grandes lignes :

- Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1^{ère} catégorie et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 3 francs
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2^{ème} catégorie, Village de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 2 francs
- Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3^{ème} catégorie, Village de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 2 francs
- Terrains de camping et de caravanage classés en 3 étoiles ou dans une catégorie similaire ou similaire : 2 francs
- Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure, et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes : 1 franc

a) Capacité d'Accueil

- pour les terrains de camping, le nombre d'unités de capacité d'accueil de chaque établissement d'hébergement de plein air est égal au triple du nombre des emplacements mentionnés par l'Arrêté de classement.
- pour les gîtes et chambres d'hôtes, le nombre d'unités de capacité d'accueil à prendre en compte correspond au nombre de lits prévu dans l'Arrêté de classement.

b) Abattement obligatoire

- la période de perception du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, appliquée à tous les établissements, représente 214 nuitées donc l'abattement obligatoire pris en compte est de 40 % de la capacité d'accueil.

c) Abattement facultatif

- Le Conseil Municipal fixe l'abattement facultatif ou coefficient modulable par nature d'hébergement pour mieux tenir compte de la fréquentation réelle des établissements d'hébergement au cours de leur période d'ouverture à

⇒ 0,80 % pour les gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés

⇒ 0,40 % pour les terrains de camping

⇒

d) chaque redevable de la taxe de séjour forfaitaire est tenu de faire une déclaration à la mairie au plus tard un mois avant le début de chaque période de perception.

Le calcul s'établit ainsi :

■ TERRAIN DE CAMPING : Capacité d'accueil X 40 % X Tarif suivant classement X 0,40 %

■ GITES, CHAMBRES D'HOTES, MEUBLES : Capacité d'accueil X 40 % X Tarif suivant classement X 0,80 %

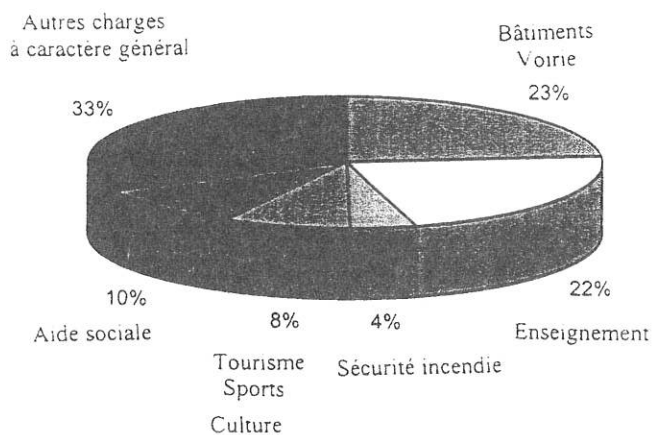
FINANCES COMMUNALES

BUDGET COMMUNAL 1998

(réalisé à partir du Compte administratif)

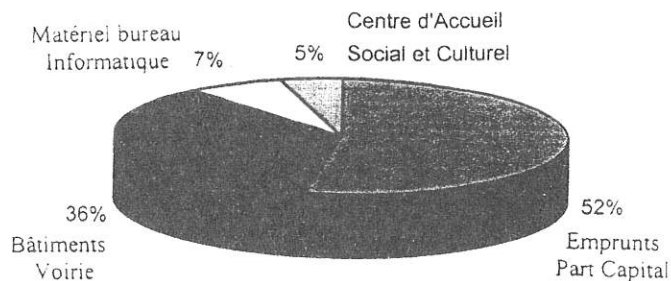
répartition graphique des dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses totales de Fonctionnement :
 2 660 000 F soit 405 515 euros
 et 720 403 F soit 109 824 euros
 de virement à la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

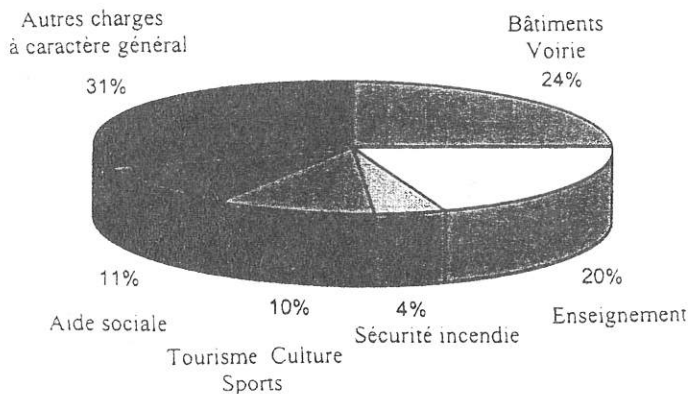


Dépenses totales d'investissement en 1998 :
 793 000 F soit 120 892 euros

BUDGET COMMUNAL 1999

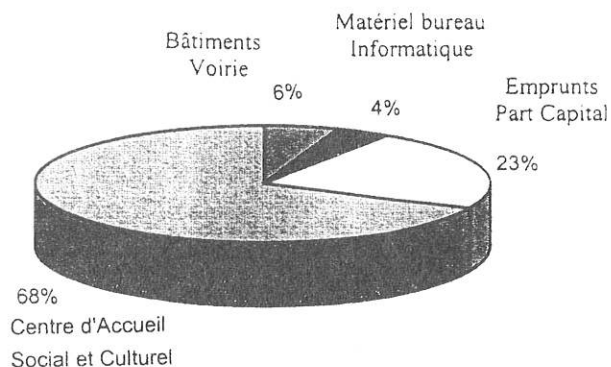
(réalisé à partir de nos derniers comptes)

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses de fonctionnement :
 2 600 000 F soit 396 368 euros
 et 1 241 000 F soit 189 190 euros
 de virement à la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT



Dépenses d'investissement :
 1 945 171 F soit 296 539 euros

PROJETS

Depuis l'été dernier, vous avez pu voir s'ériger les murs de notre futur Centre d'Accueil Social et Culturel. Aujourd'hui, vous apercevez les tuiles et nous espérons pouvoir vous y « accueillir » comme son nom l'indique, dès les premiers jours de mai. Cet été, nous déplacerons la cantine afin de l'installer plus confortablement et l'espace ainsi libéré permettra de donner à notre bibliothèque municipale plus d'espace afin qu'elle puisse exposer les livres actuellement stockés dans des cartons.

Le second dossier concerne la zone des étangs et notre chantier école devrait voir le jour prochainement. Vous pourrez donc, dès l'an prochain, profiter d'un nouvel espace de tranquillité et de promenade qui promet d'être bien agréable. Cette zone sera aménagée de façon progressive suivant nos disponibilités financières et les besoins qui se feront sentir au fil des années.

Le troisième dossier en cours sera sans doute le plus long et le plus « lourd » à gérer : c'est celui concernant le renforcement de notre réseau incendie. Nous avons eu l'an dernier une quarantaine de permis de construire et de déclarations de travaux dont 14 constructions neuves mais notre réseau d'eau potable qui a débuté en 1962 n'a jamais respecté les normes concernant la défense incendie puisque le décret d'application date de 1964. Quoiqu'aucune commune environnante et même lointaine ne soit en règle, toutes devront s'y conformer et bien évidemment Mametz. Le renforcement incendie devra être conjointement effectué avec nos deux communes voisines, Blessy et Rebecques qui font partie du Syndicat des Eaux de Mametz. La sécurité n'a pas de prix, dit-on ; sur le fond nous sommes tous d'accord mais je vais tout de même vous donner quelques chiffres. Nous devons changer complètement plus de 4 kilomètres de tuyaux d'eau à Mametz, notamment du château d'eau jusqu'à la place de Mametz. Trois prises d'eau en rivière ainsi que 24 poteaux incendie supplémentaires sont prévus sur notre Commune. Le coût global de ce renforcement incendie est évalué à 11, 2 millions de francs dont près de 7 millions en canalisations et plus de 4 millions en poteaux incendie et citernes. Les subventions prévues pour cette opération sont de 40 % ; ce qui représente une dépense nette de 6,7 millions de francs restant à la charge des trois communes et du syndicat des eaux. Comme la logique le veut, nous répartirons cette somme sur le nombre d'habitations soit environ 4 millions de francs à la charge de Mametz.

Si le syndicat des eaux prend la moitié de cette somme à son compte, il reste 2 millions directement à la charge communale soit 200 KF pendant 10 ans et environ 200 F supplémentaires annuels sur la facture d'eau par foyer : **ceci n'est pas acceptable !** et nous devons reprendre le dossier point par point avec Blessy et Rebecques pour abaisser la facture.

D'autres dossiers sont évidemment mis à l'étude comme la rue Saint Honoré et ses problèmes d'assainissement pluvial ainsi que l'évacuation des eaux provenant de la réserve foncière (salle et rue du 19 mars 1962).

Notre parc informatique a été remis à jour et heureusement nous n'avons pas connu le fameux « bug » et notre aide aux écoles a permis ou permettra à nos chères têtes blondes de se familiariser aux outils informatiques et de surfer sur internet, source inépuisable d'informations, de communication et maintenant de commerce électronique.

L'année 2000 est l'année charnière entre le deuxième et le troisième millénaire, elle le sera également pour nos associations Mametziennes avec la nouvelle salle, nos jeunes qui verront la mise en place de leur Conseil Municipal, sans oublier nos aînés avec leur nouveau local.

A tous, une bonne année et surtout une bonne santé !

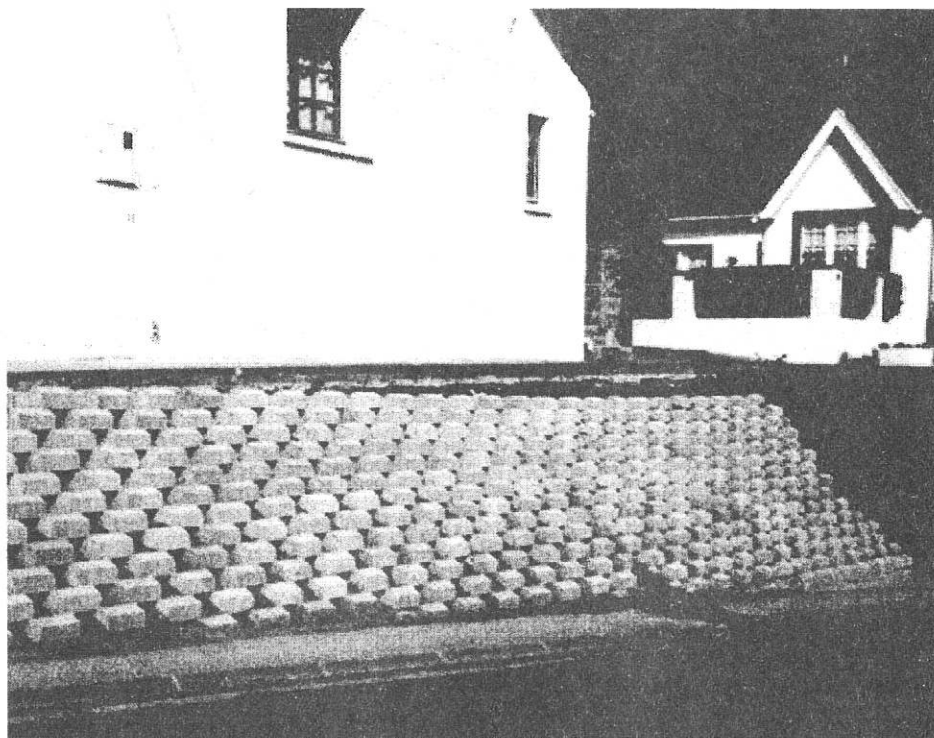
Philippe MACHEN
Adjoint chargé des équipements
et des études de travaux

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Encore une année qui a passé à la vitesse grand V. En 1999, nous avons plutôt mis nos efforts sur Mametz centre.

⇒ Tout d'abord nous avons peint la grande salle communale ainsi que la salle de réunion, nous avons fait des parvis en ciment pour la sécurité, nous avons renforcé les portes avec un revêtement extérieur et posé une alarme pour la mettre en conformité.

⇒ Le presbytère est terminé, murs d'enceinte et cheminée furent rejointoyés, une porte d'accès au jardin fut posée, la clôture de séparation est faite.



⇒ Le talus « rue du Moulin » fut garanti avec des plots en ciment que Gilbert et Gilles ont coulé. Cela donne la possibilité de pouvoir encore le fleurir. Dès que le temps le permettra, le talus au Monument aux Morts de Crecques sera garanti dans le même style.

⇒ Au « 69 grand rue », trois fenêtres furent remplacées, il ne reste que la tapisserie à faire cet hiver car il faut prévoir du travail en cas de mauvais temps.

⇒ Le pignon de la mairie fut bardé avec du PVC pour éviter les fuites lors des grandes pluies.

⇒ Au logement de Marthes côté midi, nous avons également remplacé quelques fenêtres en PVC.

⇒Le goudronnage « rue du Château », « rue des carrières » et une partie « contour de l'église » fut réalisé par l'entreprise du village , les Ets Biallais.

⇒La bande piétonne de Mametz à Crecques est empierrée, dès que le temps est clément, l'entreprise Biallais va faire une émulsion dessus. En ce début d'année, on va attaquer la « rue choquart » comme prévu et de la même façon.

⇒« Rue de la plaine », les trois grilles dangereuses furent remplacées. Notre crainte est de voir la vitesse augmenter sur cette portion de route, mais que faire ?



⇒A Crecques, la « rue de l'Anglet » est terminée, les pylônes sont en place, l'empierrement et l'eau pluviale ont été faits par la Communauté des Communes de la Morinie. Dès que le temps le permet, Mr Biallais va faire une émulsion pour parfaire ce secteur.

⇒Côté éclairage, le secteur de Bruchine a été raccordé au secteur général par une traversée de la départementale, cela nous facilite énormément le travail.

⇒L'extension électrique du stade est prête, le câble est au local technique, dès que le marais sera asséché, la communauté pourra nous creuser la tranchée et poser le câble. Nous avons fait poser un projecteur de 400 watts, un deuxième doit suivre.

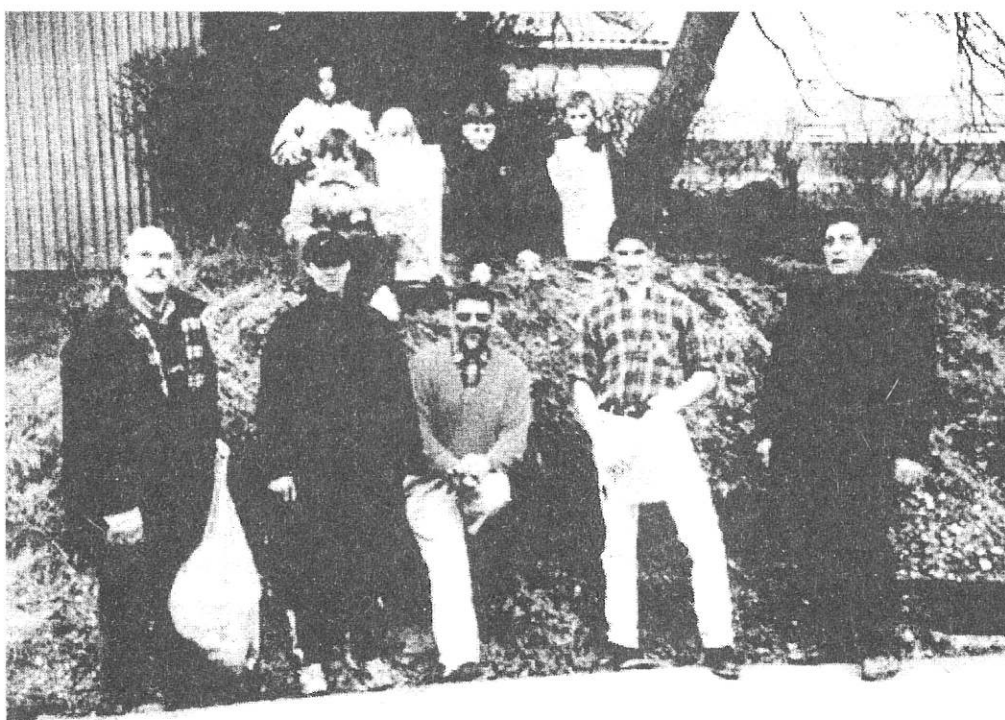
⇒Le deuxième terrain est terminé grâce à plusieurs agriculteurs (que nous remercions d'ailleurs), certains nous ont prêté leurs concours et d'autres leurs matériels, Gilles a pu préparer le sol avec soin. Ce drainage effectué par une entreprise du secteur donne déjà entière satisfaction pour l'instant. « Robin des Bois » a pu semer le gazon dans de bonnes conditions et d'une main de maître. Nous avons fait venir tous les plants nécessaires au

brise vent. Pour l'instant ces plants sont en pépinière dans le jardin de Gilles. Ils seront mis en place à l'automne.

⇒Et puis il y a les travaux de tous les jours :les poubelles, les caniveaux, les talus, la peinture des écoles, de la mairie, des passages piéton, des bâtiments communaux.

⇒Les espaces verts où là il y a problème, leurs superficies ne cessent d'augmenter : la taille des haies à la poste, au cimetière, au terrain de V.T.T., à la grotte, à la gare, maintenant à l'étang. Tout cela prend énormément de temps. Il faut également que Gilles et Gilbert s'occupent des fleurs, j'en suis sûr, ils ne chôment pas.

⇒Côté service, nous mettons la benne à la disposition des mametziens (qui n'ont pas de moyen de locomotion, bien entendu), pour les gravas il suffit de réserver en mairie.

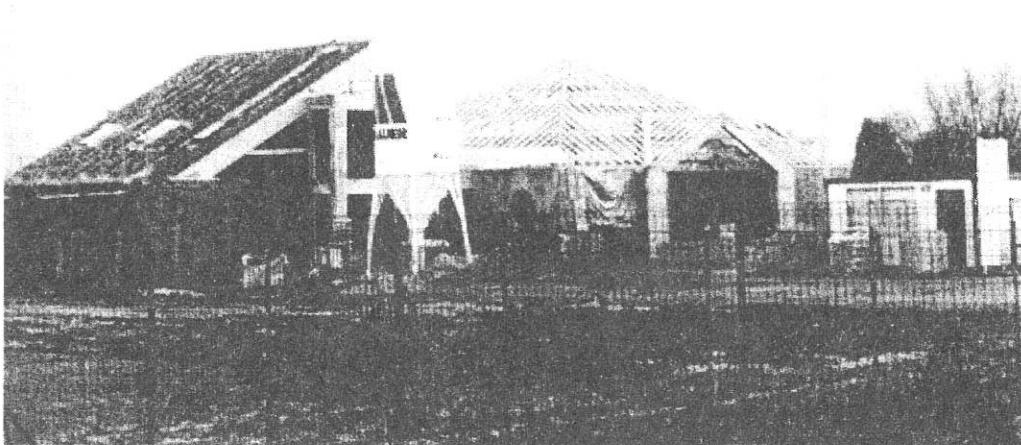


⇒*Opération village propre* :
chaque année avec les enfants des écoles nous faisons un petit tour du village.

⇒*Prévisions pour l'an 2000* :
aménagement de la salle des fêtes, goudronnage à Marthes chemin du Pire et voie communale 2 bis, à Crecques pose de CC1, peinture et tapisserie à la mairie.

La déchetterie d'Aire-sur-la-Lys est ouverte aux Mametziens tous les jours de la semaine sauf le lundi. Cela est gratuit. La Communauté des Communes paye pour cela 9 millions de centimes.

Centre d'Accueil Social et Culturel



On la voit venant de Théroouanne entre le magasin de Bernadette et la pharmacie.

« Oh ! Quelle est belle ! » avec son architecture lancée vers l'an 2000, elle sort de l'ordinaire. Notre salle prend forme, le gros œuvre est terminé, la charpente est posée certes avec un léger retard qui je l'espère ne portera pas préjudice à nos prévisions de fin de travaux.

Côté est :

la couverture est en cours. Cuisines et réserves sont réalisées.

Côté ouest :

les sanitaires et la salle des anciens sont mis hors d'eau. Avec les congés de fin d'année, toutes les entreprises ont débrayé, cela va de soi. Dès la reprise, dans les tous premiers jours de l'année tous les corps d'état seront à pieds d'œuvre pour les briquettes, pour les tuiles et le zingage, pour les menuiseries extérieures ainsi que les enduits, pourvu qu'il ne gèle pas. Sinon à l'intérieur tous les aménagements sont à réaliser : doublage des murs, murs de refend, électricité, plafonds, sanitaires. D'ailleurs nos architectes veillent au grain. Il nous faudra très prochainement voir pour les eaux usées et les eaux pluviales . La Communauté des Communes doit intervenir pour les eaux pluviales.

Les travaux se déroulent dans de très bonnes conditions grâce aux travaux de toutes les commissions qui réfléchissent en permanence sur leurs dossiers. On n'a pas le droit à l'erreur. Mais j'en suis persuadé, elle sera réussie notre salle de l'an 2000.

Bonne et heureuse année à tous.

Francis FAUCON
Adjoint chargé des travaux

ACTION SOCIALE

Le service municipal a quotidiennement reçu les habitants pour leurs démarches administratives. Certains dossiers tels déclarations de naissance, demande de travaux, de permis de construire, etc... sont des signes heureux d'une vie quotidienne montrant que Mametz prospère. Les réservations de salles, les affiches pour appeler à des manifestations d'associations montrent qu'il y a un dynamisme de plus en plus important.

Cependant l'accueil quotidien n'est pas fait que de ces moments heureux !

D'autres plus pénibles tels les décès ou les tracasseries administratives, les demandes d'aides, de recours, etc... sont aussi le lot de quelques personnes qui comptent sur l'intervention municipale.

Toutes les personnes qui au cours de 1999 se sont présentées au guichet de la mairie ont pu compter sur l'aide du personnel et il en sera de même pour l'an 2000.

Couverture Maladie Universelle

Des changements s'opèrent cependant dans les services publics. Ainsi dans le domaine de « l'Aide Médicale Gratuite »(AMG), la mise en place de « la Couverture Maladie Universelle » va révolutionner le fonctionnement car à partir du 1^{er} janvier 2000 plus aucun « Bon Bleu » n'est délivré. Tous les bénéficiaires vont donc devoir apprendre à utiliser le système de protection sociale de tout le monde.

Aide Ménagère

Un aspect plus inquiétant concerne le service d'Aide Ménagère à Domicile. Les ressortissants de la C.R.A.M. risquent d'ici quelques temps d'avoir des difficultés pour obtenir un service de proximité. En effet la C.R.A.M. veut que les petits services se regroupent pour avoir une cinquantaine de dossiers par service. Bien sûr, nous nous opposons à ce que cela se mette en place et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir la possibilité de gérer les dossiers C.R.A.M. sur Mametz. Déjà, nous avons obtenu une prolongation de quelques mois afin d'étudier des possibilités de regroupement avec nos voisins de la Communauté des Communes.

Banque Alimentaire

Au niveau de la banque alimentaire, Madame Thérèse Poissonnier aidée de Madame Claudette Moitel a encore pu aider une vingtaine de personnes tout au long de l'année. Cette année de collecte de denrées a permis de ramasser 195 kilos de nourriture.

Colis de Noël

Mesdames Thérèse Poissonnier et Annick Labitte ont confectionné pour nos Aînés de 70 ans et plus un colis de Noël sans oublier nos personnes âgées hospitalisées et les familles de demandeurs d'emplois ayant des enfants de 10 ans et moins.

Actions « Jeunesse »

J'ai commencé l'an dernier à conduire une réflexion avec les jeunes de Mametz sur la possibilité de leur offrir des loisirs nouveaux qu'ils auraient à gérer avec nous. Nous les avons écoutés et face à leur forte demande nous avons décidé de mettre en place les moyens nécessaires. Le Conseil Municipal a donc décidé de signer avec la C.A.F. de Calais un « Contrat Temps Libre » (ce contrat permettant aux actions qui se mettent en place d'être subventionnées à hauteur de 54%). D'autre part le Conseil Municipal a décidé aussi de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes. Cette action vise surtout à ce que nos adolescents fassent preuve de citoyenneté et apprennent à gérer des domaines qui pourraient leurs être confiés. Pour 2000, le Conseil a décidé que la part financière municipale pourrait aller jusqu'à la somme de 30 000 F pour mettre en place des actions jeunesse.

FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

Résultat du recensement

Le recensement de 1999 fait apparaître une population de 1761 habitants. Les caractéristiques principales sont :

- ⇒ un accroissement qui va en s'accroissant donnant un des meilleurs taux d'augmentation dans le canton
- ⇒ une proportion de population jeune importante
- ⇒ des constructions nouvelles dont le rythme d'implantation ne baisse pas.

Le personnel communal

- une secrétaire de Mairie : temps plein
- deux agents administratifs : temps partiel
- un emploi-jeune : temps plein
- deux agents d'entretien aux bâtiments et espaces : temps plein
- une ASEM à l'école maternelle et à la gestion de la cantine : temps plein
- deux contrats C.E.S. : temps partiel

soit neuf personnes pour accomplir toutes les tâches municipales.

Pourtant certains secteurs sont saturés. Notamment pour les travaux d'entretien. Il est vrai que le territoire est vaste et que les employés sont sollicités pour la maintenance d'un réseau qui va en augmentant.

Aussi la municipalité envisage de créer un nouvel emploi-jeune qui aura la compétence d'entretenir les espaces aquatiques et paysagers.

D'ici fin mars, le conseil municipal se prononcera pour une embauche à temps partiel d'une employée de gardiennage et d'entretien affectée principalement à la gestion de la nouvelle salle.

Cela portera donc à 11 le nombre de personnes travaillant pour la commune et il ne faut pas oublier nos 3 sonneuses qui effectuent le gardiennage des églises.

Aménagement de l'étang du Marais de Mametz

La rétrocession de ce domaine à la commune n'est plus qu'une question de semaines. Le Conseil Municipal a voté la réalisation des aménagements en espaces verts par un chantier école de 12 contrats C.E.S. qui démarrera au printemps. Leur travail consistera à débroussailler, tailler, mettre en place le terrain pour ensuite planter des arbustes, des arbres et engazonner.

Cet espace d'environ 12 hectares dont 9 d'eau sera ainsi aménagé pour recevoir du public dès 2001. Un parking à l'entrée de la rue du Moulin permettra un accès facile et un chemin permettra de contourner l'étang. Par la suite, des aires de pique-nique et un parcours santé seront installés et des possibilités de chasse et de pêche étudiées. A plus longue échéance, d'autres possibilités de loisirs pourront être envisagées.

Nos services publics menacés

Je viens de mettre en évidence plusieurs aspects montrant que Mametz est une commune en expansion qui pourrait espérer voir s'augmenter les services mis en place pour les besoins d'une population grandissante. C'est ce que la municipalité que nous gérons s'efforce de mettre en place. Malheureusement, il nous faut constater qu'à un autre niveau administratif on n'hésite pas à remettre en cause ces notions de service public. Je vous rappelle qu'en début de propos, j'ai déjà dit mon inquiétude concernant les bénéficiaires du service d'aide à domicile relevant de la C.R.A.M.. Aucun service d'aide ménagère d'une commune rurale ne pourra atteindre 50 personnes. Quel sera donc la situation de nos 3 à 4 aînés si on nous refuse la possibilité de gérer leurs situations ? Devront-ils aller vers l'extérieur et recevoir une aide ménagère venant de la ville alors que nous avons quatre employées ici à Mametz ?

Les ressortissants de la M.S.A., de l'ORGANIC et du Département continueront pendant ce temps à bénéficier du service local. Nous arrivons là à une aberration et nous ferons tout pour l'éviter.

Depuis presque un an, Monsieur le Maire, a de grandes inquiétudes pour le devenir de notre bureau de poste. Il est intervenu plusieurs fois afin de maintenir l'état actuel. Les élus ont reçu le Directeur du groupement de Saint-Omer. Il nous faut constater, qu'après l'avoir écouté, la Poste n'est plus un service public mais une entreprise qui doit rentabiliser toutes ses structures et comme les bureaux ruraux sont moins rentables, ils sont sacrifiés. Mametz ne sera pas un cas unique !

On envisage une ouverture partielle avec du personnel tournant. A quand la prochaine étape d'une fermeture ?

Nous ne pouvons accepter cela et nous interviendrons partout pour l'empêcher. Votre signature de la pétition que le Conseil a mis en route est une aide importante que nous saurons faire valoir ces prochaines semaines.

Une restructuration se met en place aussi chez les sapeurs-pompiers. Notre corps de première intervention risque d'être absorbé dans la mise en place du nouveau service. Théroutte deviendrait le nouveau point d'intervention. Si nos pompiers bénévoles vont tirer avantage de cette évolution, il nous est difficile d'admettre que notre centre va perdre son identité.

Au niveau des écoles aussi il faut constater, qu'après une fermeture en élémentaire à Mametz-Centre l'an dernier, ce sera le tour de l'école de Marthes de perdre une classe. Les classes élémentaires perdent des élèves... élèves qui sont scolarisés à l'extérieur alors que s'ils étaient chez nous nous pourrions maintenir nos effectifs... Par contre les effectifs de maternelle vont croissants. Pourrions-nous envisager une création ?

Là aussi notre structure rurale avec trois écoles de proximité pèse peu face à la gestion des postes enseignants. La municipalité a fort à faire pour être entendue de l'administration qui elle aussi nous demanderait plutôt de mettre les classes en réseau ou de regrouper. L'heure n'est pas à cette solution mais

le problème est posé depuis plusieurs années. Monsieur le Maire, les D.D.E.N. s'efforcent de maintenir les moyens mais les pressions sont fortes.

Comme vous le voyez, l'an 2000 aura comme 1999 de nombreuses situations à régler. Il y a beaucoup de changements en perspective. Seront-ils positifs? Seront-ils négatifs? Nous ferons tout pour qu'ils soient les plus favorables possibles aux mametziennes et mametziens.

C'est avec cet état d'esprit que je souhaite à tous une bonne et heureuse année 2000 avec mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches.

Régis FAUCON
Adjoint au Maire

=====

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
Délibération du 29 novembre 1999

Monsieur le Maire met au vote la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

⇒ Le nombre de conseillers sera de 19 élus, répartis de la manière qui suit :

- six de 9 à 11 ans révolus
- sept de 12 à 14 ans révolus
- six de 15 à 16 ans révolus

⇒ Pour être électeur il faudra avoir 9 ans et ne pas avoir 18 ans et être résident à Mametz. L'accès à la majorité supprime la possibilité d'être électeur et élu.

⇒ La durée du mandat est de 2 ans.

⇒ Les élections se situeront en février des années paires.

⇒ Le Conseil Municipal des Jeunes vote un Maire. A l'issue de cette désignation, il élit un Adjoint par tranche d'âge désignée ci-dessus.

⇒ Le Conseil Municipal des Jeunes dispose d'un budget.



Point d'Information Touristique

69, Grand Rue

62 120 MAMETZ

☎ 03-21-12-10-12

Fax : 03-21-93-56-87

Ouvert : du lundi au vendredi de 14h à 18h
le samedi de 15h30 à 17h30

Le tourisme à Mametz est devenu une réalité. De nombreuses personnes viennent découvrir notre commune et se renseignent sur ses espaces verts et randonnées. L'histoire de Mametz les intéresse aussi.

Il y a beaucoup d'aspects méconnus à faire découvrir et à maintenir aussi bien pour les visiteurs que pour les mametziens. ***Il serait dommage que des témoignages d'aînés ou des documents disparaissent !!***

Mlle Marie-Thérèse Delmaire a déjà écrit l'histoire du village dans un petit fascicule que vous pouvez vous procurer au Point d'information Touristique. Ici, il n'est pas question de refaire l'histoire avec un grand H, mais plutôt de sauvegarder la mémoire vivante de Mametz.

C'est donc un appel qui est lancé pour retrouver et garder les souvenirs.

Le point d'information touristique est intéressé par *des photos, des articles de presse, des documents, qui concernent la commune, les habitants de Mametz, Marthes, Crecques et que vous possédez à titre individuel (souvenirs concernant un événement ou même une situation personnelle : photos de classe, de remise de médailles, prises lors de différentes manifestations, etc...)*. L'objectif est de faire en sorte que ces témoignages soient archivés et connus de tous.

Il suffit de contacter Mlle Penin au point d'information touristique ou en mairie pour qu'elle vous rencontre et que vous lui exposiez vos documents.

A la suite de ces recherches, des expositions sur la vie quotidienne à Mametz, Marthes, Crecques pourront être mises en place. Vos documents vous seront empruntés, voire avec votre accord photocopiés puis rendus.

Des anecdotes, des petits faits divers sont aussi intéressants. Ainsi, les petites histoires de Mametz, Marthes, Crecques ne disparaîtront pas...

N'hésitez pas à contacter Mlle Penin Elodie pour tous renseignements.



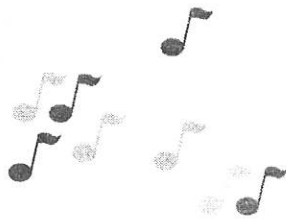
à détacher et à retourner au Point d'Information Touristique ou en Mairie

Nom : Prénom :

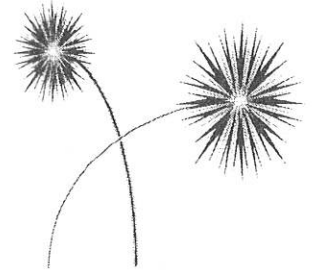
Adresse :

- (ne) possède (pas) des photos, articles de presse, documents sur Mametz, Marthes, Crecques, leurs habitants
- (ne) désire (pas) qu'ils soient empruntés pour une exposition sur la vie quotidienne à Mametz, Marthes, Crecques

(rayer les mentions inutiles)



Association des Fêtes



L'année 1999 a connu son 3^{ème} téléthon dans notre commune. Nous tenons particulièrement à remercier les associations, les enseignants, les élèves et les parents d'élèves qui nous ont aidés à mener à bien notre 3^{ème} téléthon, qui fut un succès et qui permit de remettre une somme de 18 166, 59 F.

La brocante de 1999, malgré le mauvais temps a « attiré » plus de 300 exposants. Pour l'an 2000, elle aura lieu le dimanche de la Pentecôte, c'est à dire le 11 juin.

Les olympiades inter-villages se sont déroulées l'an dernier à Herbelles : grand merci aux participants ; les prochaines auront lieu à Théroouanne le 2 juillet.

Le feu d'artifice et le bal populaire auront lieu à Mametz ; mais les jeux pour les enfants se feront comme d'habitude à Marthes, à Mametz et à Crecques l'après-midi du 14 juillet.

Nous renouvelons nos félicitations et saluons le courage de toutes les personnes qui aident leurs associations à prospérer depuis bien longtemps.

Nous terminerons en souhaitant que toutes les manifestations des associations vous apportent les joies, les distractions que vous attendez dans votre commune et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'an 2000.

**L'Adjoint chargé des fêtes
Augustin LABITTE**

MISE EN PLACE DU FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE SALLE

Les occupations associatives sont inscrites au calendrier des fêtes.

Augustin Labitte, Adjoint responsable des Associations, avec l'aide d'une commission, a établi une procédure pour la réservation de la nouvelle salle par les particuliers qu'ils soient habitants de la commune ou extérieurs.

Les associations ont été informées lors du calendrier des fêtes des conditions particulières qui leurs sont offertes.

Pour l'information des locataires, à titre personnel, un *modèle de réservation* est inclus à la suite.

CONVENTION DE LOCATION DU CENTRE D'ACCUEIL SOCIAL ET CULTUREL DE MAMETZ

Entre les soussignés,
Monsieur Charles DELATTRE, Maire de Mametz, agissant pour le compte de celle-ci,
et la personne ci-dessous désignée sous le nom de l'organisateur :

Monsieur-Madame.....
Adresse.....
.....
tel :
Nom de l'organisme éventuellement.....

Il est convenu ce qui suit :

La Commune de Mametz

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 1999 fixant les modalités et conditions d'utilisation du Centre d'Accueil Social et Culturel de Mametz ou de ses annexes pour des activités de caractère culturel, associatif ou privé ;

accepte de mettre à disposition de l'organisateur le C.A.S.C. de Mametz

en vue de l'organisation de :

banquet - mariage - assemblée générale - concert - conférence - vin d'honneur -
autres (préciser.....)

DATE DE RESERVATION

location GRANDE SALLE 24 H
(cocher la case correspondante au choix)

⇒ du samedi 8 H au dimanche 7 H AVEC cuisine SANS cuisine

⇒ du dimanche 8 H au lundi 9 H AVEC cuisine SANS cuisine

location GRANDE SALLE 48 H

⇒ du samedi 8 H au lundi 9H AVEC cuisine SANS cuisine

L'organisateur s'engage à n'utiliser la salle ci-dessus désignée qu'en vue de l'objet annoncé et de satisfaire aux exigences suivantes :

I. CONDITIONS GENERALES

L'organisateur devra restituer en l'état les locaux et accès suivants qui sont mis à sa disposition :
grande salle, petite salle, cuisine, hall, sanitaires, bar, vestiaires, remises.

L'organisateur s'engage à rendre ces locaux en parfait état de propreté, meubles et immeubles.

Le locataire doit impérativement assurer la remise en état des locaux :

cuisine parfaitement nettoyée (y compris les frigos), sol cuisine lavé, vaisselle lavée, essuyée et rangée ;
remise, grande salle et hall d'accueil balayés, WC nettoyés et désinfectés.

Les poubelles doivent être placées dans le local poubelle où se trouve également un container pour le verre exclusivement.

Les produits détergents et désinfectants, le papier toilette devront être fournis par le locataire .

Le locataire pourra disposer du matériel dont l'inventaire se trouve en annexe ; il devra le restituer dans l'état.

Il est strictement interdit d'emporter du matériel ou de la vaisselle hors de la salle.

Le locataire utilisera les locaux dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes moeurs et veillera à limiter les nuisances sonores. Les jets de pétards ou autres artifices sont interdits sans autorisation préalable.

Le nombre de participants admis ne devra pas, compte tenu de la capacité des lieux excéder 250 personnes. L'équipement en vaisselle est prévu pour 150 convives.

Les clés de la salle seront remises à l'organisateur par le représentant de la Commune le jour de location à 8 H (les clés pourront être remises la veille selon la disponibilité du calendrier des associations), en même temps que seront effectués l'inventaire et l'état des lieux.

Elles seront rendues au représentant de la Commune à l'issue de la manifestation :

le dimanche à 7 H pour une manifestation qui a eu lieu le samedi

le lundi à 8 H pour une manifestation qui a eu lieu le dimanche

le lendemain à 7 H pour une manifestation qui a eu lieu en semaine.

II. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

1. Téléphone :

un téléphone permet d'appeler les numéros d'urgence ; il est également utilisable par les possesseurs de carte France Telecom exclusivement.

2. Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît :

- avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.
- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le représentant de la Commune, compte tenu de l'activité envisagée.
- avoir procédé avec le représentant de la Commune à une visite des locaux effectivement utilisés
- avoir constaté avec le représentant de la Commune l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie, etc...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

3. Au cours de l'utilisation des locaux et des équipements mis à sa disposition, l'organisateur s'engage :

- à en assurer le gardiennage ainsi que celui des accès
- à contrôler les entrées et sorties des participants aux activités considérées
- à faire respecter les règles de sécurité des participants.

Les divers équipements seront contrôlés avec le représentant de la Commune à la remise des clés ; en aucun cas, la Commune ne saurait être responsable des avaries ou pannes survenant aux divers appareils et qui pourraient occasionner la perte de denrées.

III DISPOSITIONS FINANCIERES

Conformément à la délibération en date d u 29 novembre 1999,

L'organisateur s'engage :

à verser à la commune une contribution financière fixée à :
(cocher la case correspondante à la location)

GRANDE SALLE AVEC CUISINE 24 H

Mametziens : 1 600 F

Extérieurs : 2 200 F

GRANDE SALLE SANS CUISINE 24 H

Mametziens : 1 000 F (avec verres)

Extérieurs : 1 200 F (avec verres)

GRANDE SALLE AVEC CUISINE 48 H

Mametziens : 2 000 F

Extérieurs : 2 600 F

GRANDE SALLE SANS CUISINE 24 H :

* POUR CONGRES ou ANIMATION COMMERCIALE : 2000 F

* POUR BAL (uniquement pour les Mametziens) : 2000 F (avec verres)

ARRHES DE RESERVATION

égales à 50 % du montant de la contribution financière d'un montant de
débitées dès la réservation

CAUTION DE 1000 F (mille francs) réclamée lors de la réservation et restituée après le paiement du solde de la réservation déduction faite des frais de casse éventuels.

EN CAS DE NON NETTOYAGE PAR L'UTILISATEUR OU DE NETTOYAGE INSUFFISANT, IL SERA RECLAME A L'UTILISATEUR UNE SOMME FORFAITAIRE DE 300 F POUR UN NETTOYAGE PARTIEL SANS CUISINE ET 600 F POUR UN NETTOYAGE COMPLET AVEC CUISINE.

L'organisateur s'engage à réparer et indemniser la Commune pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire.

Le paiement ou le mandatement est à effectuer à l'ordre du Trésor Public.

IV . EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée :

⇒ Par la Commune, à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement des services municipaux ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'organisateur.

⇒ Par l'organisateur pour cas de force majeure , dûment constaté et signifié au Maire par lettre recommandée. Si les locaux ne sont pas utilisés aux dates et heures fixées par les parties ou par tout autre organisateur de même rang, l'organisateur s'engage à dédommager la Commune sur la base des arrhes engagées en vue de l'accueil prévu.

⇒ A tout moment par la Commune, si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par la dite convention.

Fait à MAMETZ le
en double exemplaire

L'organisateur,

Le Maire ou son représentant,

MAIRIE DE MAMETZ

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29 novembre 1999

Après vérification avec la gardienne, toute pièce manquante ou cassée sera facturée suivant ce tarif :

TARIF VAISSELLE (établi en francs)

Verre à vin	6, 00
Verre à bière	6, 00
Coupe à champagne	6, 00
Verre à liqueur	6, 00
Tasse à café	6, 00
Assiette plate	12, 00
Assiette creuse	12, 00
Assiette à dessert	12, 00
Cuiller à soupe	6, 00
Fourchette	6, 00
Couteau	6, 00
Cuiller à café	6, 00
Plat creux O 20 cm	25, 00
Plat plat	25, 00
Plat ovale	25, 00
Carafe	25, 00
Saladier O 26cm	25, 00
Saladier O 12 cm	6, 00

Les équipements détériorés tels que table, chaise, équipement ménager (four, lave vaisselle, frigidaire...) seront facturés à la valeur du prix de remplacement

MAMETZ :

TELETHON

3 ET 4 DÉCEMBRE



Deux ans déjà, c'est la troisième année que Mametz participe au Téléthon. Que le temps passe vite !

La science, quant à elle avance doucement mais sûrement, les premiers essais sont là, les premiers résultats aussi, c'est pourquoi les mametziens et mametziennes se sont de nouveau mobilisés le week-end du 3 et 4 décembre pour le 3^{ème} téléthon.

La Municipalité, un bon nombre d'associations, les écoles et nos sapeurs-pompiers avaient concocté un vaste programme : concours de cartes, gym, karaté, ball-trap, tir à la carabine, visite du château d'eau, démonstration d'éducation et d'agility, football...

Un premier groupe d'ados, aidé par les pompiers s'est attaqué au lavage de voitures ; il a fallu le faire les mains et les pieds dans l'eau toute la journée par une température plutôt froide, mais bravo ! près de 800F collectés pour la bonne cause.

Le vendredi, les enfants des Ecoles et l'Association Nationale des Parents Aveugles de Witternesse ont dû annuler leur défilé aux lampions à cause de la tempête, mais ils se sont donnés rendez-vous à la salle communale dans une très bonne ambiance et notre ami Raphaël Labitte nous a gratifié de magnifiques airs d'accordéon.

Samedi, pour clôturer, un super loto rassembla de nombreux participants ; tous les lots ont été offerts par les commerçants, artisans, restaurants de Mametz et d'Aire-sur-la-Lys et nous les en remercions de tout cœur.

Le V.T.T. offert par les anciens combattants du front fut gagné par Thomas Delpouve. Comme en France tout finit par des chansons, le karaoké clôtura notre 3^{ème} téléthon.

Au cours de cette soirée, la Truite Mametzienne a remis le chèque du téléthon qu'elle avait organisé les 17,18 et 19 septembre dernier au cours du marathon de pêche à la carpe.

Voici la liste des lots non réclamés lors du tirage de la tombola des programmes : n° 269 - 192 - 167 - 123 - 304 - 47 - 206 - 204 - 252 - 226 - 450 - 200 - 214 - 232 (les lots sont à retirer en Mairie).

Encore bravo et un grand merci à tous et à toutes car votre générosité a permis de remettre à l'A.F.M. un *chèque de 18 166,59 F.*

Jacques LEFEBVRE
Délégué local A.F.M.

Annick LABITTE
Trésorière A.F.M.



Rétrospective 1999

(Evénements parus dans la presse)



Quand sur scène

le théâtre fait du théâtre...

Pour la 3ème fois, à Marnetz, Talingham Arts Loisirs Culture (TALC) présentait une pièce de théâtre. Cette année elle avait pour titre "Finie la comédie".

Cette pièce comique de Lorraine Lévy se déroule dans les années 20. Une demoiselle bien élevée, issue d'une famille bourgeoise, décide de faire du théâtre. Les parents offusqués (sur-

tout la comtesse Raoule de Millieu, sa mère) craignent pour le monde du spectacle ?

Surtout que sa comtesse de mère se découvre des talents d'artiste, il faut voir le spectacle pour connaître le dénouement.

Le TALC sait maintenir le suspense. On rit ! On se moque mais en même temps les acteurs font vivre l'action.

Durant une heure, le specta-



Le public a beaucoup apprécié cette comédie. Le rire et l'humour étaient au rendez-vous...



Les comédiens du TALC étaient particulièrement convaincants dans cette pièce de Lorraine Lévy.

teur est pris dans un univers d'émotion et de rires. Cette comédie se déroule dans deux décors.

Le public a pu assister à "une mise en abîme", c'est-à-dire à un changement de décor qui aboutit à faire du théâtre dans le théâtre. Les quelques membres de l'association des fêtes.

La réussite est due à la présence de nombreux Marnetzais qui veulent se distraire. Par leur intérêt pour l'action sociale.

La salle communale était pleine dimanche après-midi et le public s'est sembler-il beaucoup amusé.

Un carnaval arrosé de confettis

Dimanche dernier, la salle communale accueillait le carnaval très coloré qu'organisaient les écoles des hameaux de Crecques et Marthes.

Deux groupes de petits personnages fantasmagoriques, réparés en défilant pour ensuite se rejoindre au centre du village.

La joyeuse sarabande s'est rendue à la salle des fêtes pour le concours de déguisement.

A cette occasion, M. Régis Faucon avait emprunté la veste de l'animateur Jacques Martin et, il faut l'avouer, elle lui allait particulièrement bien.

De nombreux parents ont assisté à cet après-midi récréatif, certains même n'ont pas hésité à enfiler un costume et à se grimper.

Après la pluie, une belle averse de confettis s'est abattue sur la commune !



Plus de soixante enfants ont participé au grand carnaval organisé par les deux écoles...



M. Régis Faucon, adjoint, avait emprunté la veste d'animateur de Jacques Martin...

Echo de la Lys 12 mars

Echo de la Lys 5 février





Les écoliers et l'éducation canine

Le 8 mars prochain, à Marthes, les enfants des deux écoles assisteront à une démonstration avec des chiens.

Leur explique la différence entre l'éducation et le dressage. Comment on peut obtenir ce que l'on désire des animaux sans les punir, sans violence, sans la patience et beaucoup d'amour.

Les enfants étaient soigneusement éduqués par leurs parents et ils n'ont pas hésité à lui poser des questions, parfois très pertinentes.

Le but de ces opérations est d'initier les enfants à l'éducation de leur chien.

Jeudi et vendredi derniers, M. Michel Bourgeois, président de l'association canine de Mamez, avec l'accord de M. Daniel Lebrun, directeurs des écoles de Creques et Marthes, a organisé une rencontre éducative avec les enfants.



Les enfants des écoles de Marthes et Creques découvrent en pratique, l'éducation canine.

Hommage aux travailleurs

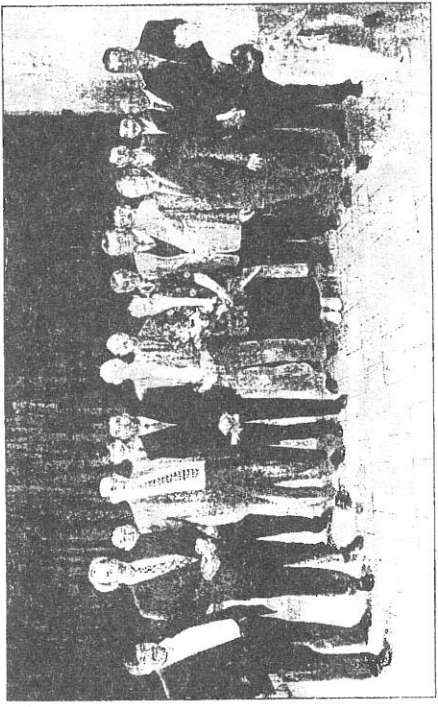
C'est en toute simplicité que s'est déroulée la fête du Travail au village.

Charles Delattre, le maire, a invité vingt et un travailleurs mameziens et leur famille samedi dernier à la salle des fêtes. Après la remise des distinctions aux récipiendaires, l'assemblée était in-

Echelon or :
MM. Augustin Legrand, Maurice Tellier.

Echelon argent :
MM. Gilles Audenard, Joël Darque, Mlle Noëlle Denis, M. Jacques Despres, Mme Odile Hermon, née Lescome, MM. Joël Legendre, Philippe Maes, Joël Simon, Mme Brigitte Talleu, née Tabbart, M. Francis Copy, Jean-Marie Lagérie.

Echelon vermeil :
MM. Hervé Audenard, Daniel Barros, Augustin Legrand, Bernard Lemaitre, Robert Desmaretz, Daniel Dumont, Guy Rousset, Maurice Tellier.



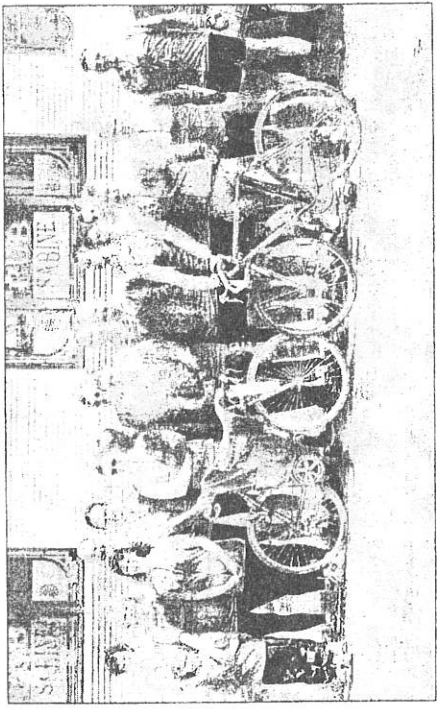
La commune a honoré en toute simplicité vingt et un travailleurs mameziens.

Nouveaux maillots pour les cyclos

Le week-end, grâce à la participation de sympathiques commerçants du village, les cyclotouristes mameziens ont obtenu le nouveau maillot de leur club. De couleur vive pour être bien vu sur la route, il ne porte pas de publicité mais indique clairement

l'appartenance du club à la province d'Artois, à la ligue des Français et à la Fédération française de cyclotourisme.

Cet été, on espère qu'il fera des randonnées hebdomadaires à toujours lieu sur la place de Mamez le dimanche à 9 heures.



Pour être bien vus, les nouveaux maillots du club cyclotouriste portent des couleurs vives.

Moi, j'aime mon village propre

C'était, une première dans la commune : la municipalité organisait samedi dernier, une opération "Village propre" à laquelle chacun était invité à participer.

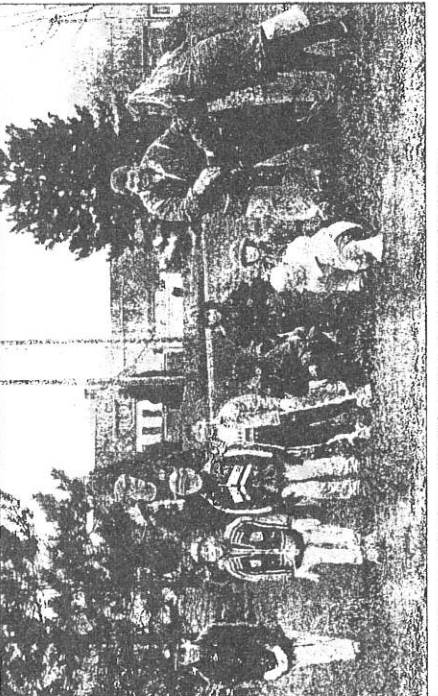
Les enfants des écoles avaient eux-aussi été conviés à cette "saine" initiative.

De bon matin, des petits courageux n'avaient pas hésité à quitter la chaleur de la coquette

adultes et notamment des enseignants et des membres de la municipalité, les enfants avaient le coeur de rendre leur village le plus propre possible.

Heureusement, un petit rayon de soleil se faufila entre les nuages (normal, c'était la veille du printemps !) et le ramassage des papiers gras et autres bouteilles de plastique a pu s'effectuer par une douce température.

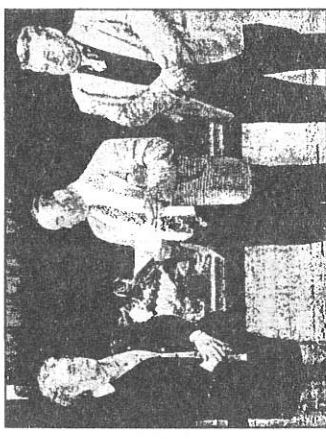
Avec l'exemple de quelques



Les enfants étaient particulièrement motivés pour ce grand nettoyage de printemps...



Bonne retraite, Mme Masset !



Mme Masset, gardienne de la salle des fêtes, a été chaleureusement félicitée par les élus.

De nombreuses personnes étaient réunies dans la salle des fêtes, le jeudi 29 avril dernier, pour témoigner leur sympathie à Mme Angèle Masset, gardienne de cette même salle qui prenait sa retraite. Après quelques mots d'accueil et de félicitations de M. Charles Delattre, maire, M. Régis Faucon, adjoint, prit la parole pour retracer la carrière de la récipiendaire.

C'est au 1er avril 1985 que le Conseil municipal a décidé de nommer Mme Masset gardienne de la salle des fêtes. « Cette salle devenait, par convention avec l'association paroissiale Saint-Vaast de Mamez, une salle d'occupation commandée par l'Etat. » rappela M. Faucon. Elle devait répondre à une utilisation régulière et contenir le matériel municipal. Un contrôle s'aurait donc nécessaire pour les ouvertures et fermetures et le respect du matériel.

La municipalité décida donc d'instaurer un poste de gardiennage. « Qui dit disponibilité implique une proche adaptation aux horaires et périodes de fonctionnement. » Mme Masset, qui remercia chaleureusement chacun pour ces preuves de sympathie.

« Avant que l'ensemble des amis et membres de la famille présents se retrouvent autour du verre de l'amitié, on remit les traditionnels cadeaux à Mme Masset, qui remercia chaleureusement chacun pour ces preuves de sympathie. »

L'adjoint félicita finalement la récipiendaire au nom de la collectivité, pour son travail fait avec une grande disponibilité, beaucoup de sérieux et tout en sachant être agréable avec chacun.

Mme Masset était « la personne de situation qui pouvait être jointe à tout moment. » Autre avantage, Mme Masset habitait à 50 m de la salle des fêtes, « ce qui était vraiment l'idéal pour avoir l'instantanéité pour avoir votre charge. »

Mme Masset a donc assumé sa fonction de gardienne durant 14 ans, un rôle souvent d'une grande complexité. M. Faucon souligna que « ce travail vous a été rendu possible grâce à plusieurs éléments : en tout premier, vos capacités ; ensuite, votre proximité ; et surtout grâce à toute votre famille qui n'a jamais hésité à s'investir dans le travail qui vous était demandé. »



Une importante

Echo de la Lys

14 mai

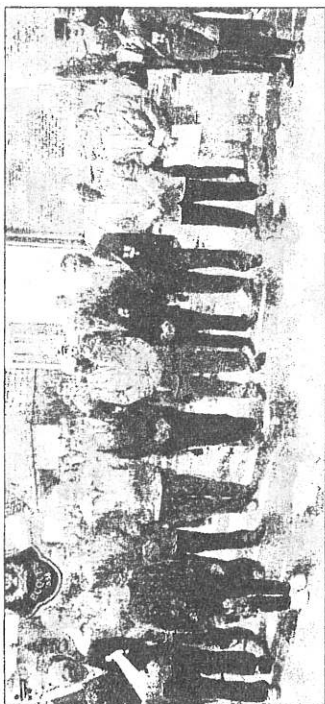
remise de décorations le 8-Mai

« Le 8-Mai 1945, c'était une joie d'apprendre la capitulation de l'Allemagne nazie mais aussi un deuil immense pour la Nation française. » Samedi dernier, devant le monument aux Morts de Mamez, le président de l'arrondissement de Saint-Omer des anciens combattants est revenu sur l'histoire de cette seconde guerre mondiale qui a fait cinquante millions des victimes.

« La Mémoire est un devoir et une nécessité », dit-il, « nous nous souvenons des noms célèbres : Juin, de Lattre-de-Tassigny, Leclerc, Jean Moulin, mais nous ne devons pas oublier tous les anonymes qui ont participé à la Victoire ! »

Le 54ème anniversaire de la Victoire de 1945 a été marqué par une importante remise de médailles ; en présence de M. Michel Lefait, député, de M. Clément, député fédéral, de M. Debatte, député fédéral, de M. Debatte, maire, et de l'harmonie municipale d'Ecques.

C'est le premier magistrat qui lut, après les dépôts de gerbes, le message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Il ajouta que la commune avait payé un lourd tribut lors de cette



Tous les médaillés devant le Monument aux Morts pendant la lecture du message du secrétaire d'Etat.

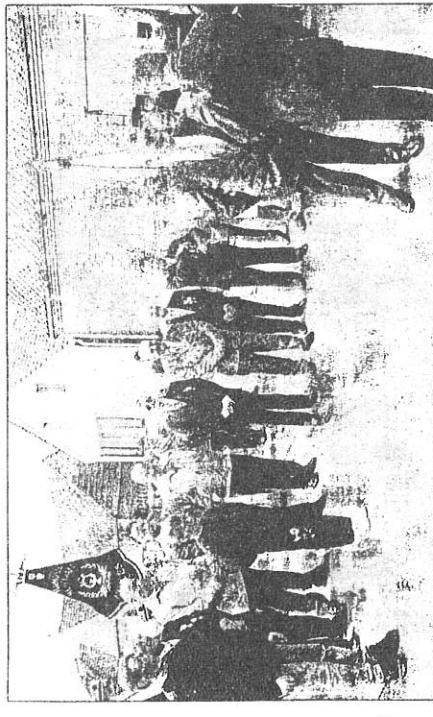
guerre et que le 8-Mai était « un jour précieux pour bâtir l'avenir et pour la Paix entre les hommes. »

Et M. Lefait de conclure : « la liberté est le bien le plus précieux et le plus fragile... Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre. »

Ce sont des anciens d'Afrique du Nord qui furent médaillés sa-

medi dernier : « les CATM, c'est une autre génération de feu. Cette guerre a fait 30.000 morts du côté français et des centaines de milliers chez les Algériens. »

La Croix du Combattant fut remise à MM. Claude Bourdrel, Paul Blondel, Marcel Ducrocq, Michel Dupois, Gabriel Marial, Maurice Teller ; la médaille commémorative d'Algérie à MM. Claude



Le président de la section locale des anciens combattants a lui aussi été décoré samedi dernier.



Marthes : fête au village et cochon grillé

Echo de la Lys 21 mai

L'initiative de l'association Gym Forri, présidée par Maryse Leroy, le hameau de Marthes a vécu son jeudi de l'Ascension dans une ambiance festive.

« On n'a pas voulu faire de cocous ni de moules-frites. On a voulu être un peu original, c'est pour ça qu'on a choisi d'animer le village autour d'un cochon grillé », expliquait la présidente. C'est un choix qui a fait, une nouvelle fois, le succès de la manifestation : le chapiteau

dressé sur la place était rempli, et pas uniquement de villageois puisqu'on notait la présence de personnes venues du côté de Lens ou même de Lille et Roubaix. « Les gens des villes aiment bien venir au village, ça les change ! »

Il est à noter que, en plus de M^{me} Leroy, trois animatrices occupent des ateliers de gymnastique et de danse. Les cours couverts aux adules ont lieu le lundi après-midi, le mardi soir, le jeudi après-midi et le vendredi soir. Par ailleurs, quatre cours a



De jeunes gymnastes âgés de deux à quatre ans ont fait la démonstration de leur savoir-faire !

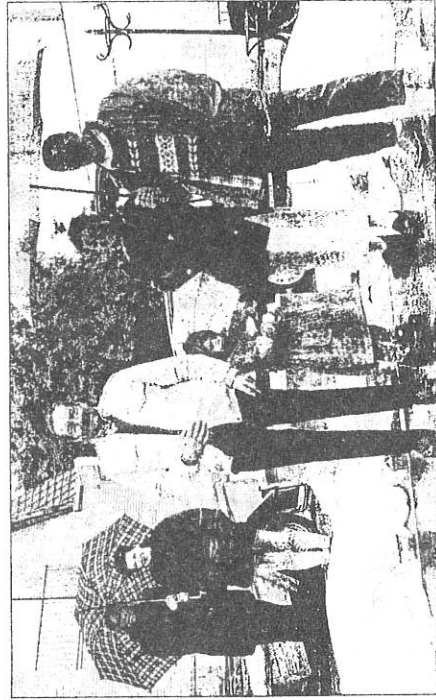
Marché aux puces sous la pluie...

L'Association des fêtes de Marthes, avec la participation active d'Augustin Labrite, maire adjoint, et de Jacques Lefebvre, conseiller municipal, organisait son quatrième marché aux puces dimanche dernier.

Cette brocante promettait

d'être animée : 312 personnes étaient inscrites pour cette année. Mais comme la pluie avait décidé de perturber la fête, les organisateurs n'ont finalement comptabilisé que 250 courageux vendeurs, répartis du bureau de poste à l'auto-école et de la rue du Moulin à la rue de la Gare...

ce qui est fort honorable quand on considère que l'année dernière ils étaient 260 ! Ils n'étaient pas très nombreux dans les rues du village, les promeneurs qui ont bravé le vent et les averses du matin. Bien plus agréable a dû être l'après-midi, avec le retour du soleil.



Dimanche matin, les exposants et les 'clients' ont dû affronter les averses...

Echo de la Lys 11 juin



Premiers coups de pioche



A Mametz, on aime faire les choses différemment ! Ainsi pour marquer le début d'un vaste chantier, on ne pose pas de première pierre mais on donne des coups de pioche ! Samedi dernier, MM. Huguet, président du conseil Général, Lefait, député, Mme Selosse, conseillère régionale et M. Verroust, député suppléant, se sont soumis volontiers à la particularité mametzienne. C'est avec beaucoup d'ardeur qu'ils ont manié leurs outils... à l'emplacement du futur Centre d'Accueil Social et Culturel.

NOUVEAU POLE

Pour M. Delattre et son équipe, ce premier coup de pioche est le point de départ d'une grande aventure : celle de l'aménagement d'un nouveau "centre" du village... Car autour du Centre d'accueil, la réserve foncière acquise en 1983 va progressivement changer de visage... Tout d'abord, une route partant des abords du C.A.S.C. rejoindra la rue du 19-Mars et le chemin des

Ruelles. Cette voie devrait être opérationnelle en 2003. Une salle de sports verra également le jour en 2004. Puis une place sera construite autour du Centre d'accueil et plusieurs commerçants et entreprises s'installeront. Mais nous n'en sommes pas encore là...

LE CASC EN INTEGRAL

M. Delattre, maire, s'est donc principalement intéressé, dans son discours, au démarrage des travaux du Centre d'Accueil Social et Culturel. Si tout se passe comme prévu, la structure sera terminée le 1er avril 2000. D'une superficie de près de 800 m² (en comptant les 125 m² de l'étage et les 35 m² de la cave), l'ensemble architectural a été élaboré par MM. Hello et Gallot, en parfaite harmonie avec les souhaits de la municipalité... La surface utile de la grande salle sera de 260 m² à laquelle s'ajouteront une scène de 32 m² et un loge de 70 m² ! La partie cuisine occupera, quant à elle, une surface de 92 m².

Le montant total des travaux

et grands projets...

du bâtiment s'élève, toutes taxes comprises à 3.755.415,62 F. Bien sûr, des subventions vont être allouées par le Conseil Général, le ministère de l'Intérieur : une Dotation Globale d'Équipement est aussi attendue tout comme un soutien du Conseil Régional... Pour l'heure, l'électricité, le téléphone et l'eau sont arrivés au pied du bâtiment. Les travaux de voirie et d'aménagement des espaces extérieurs seront réalisés avec le concours des services de l'Équipement, des services techniques communaux et ceux de la Communauté de Commune.

Le syndicat des eaux et d'assainissement de Mametz effectuera les travaux durant l'automne. Par ailleurs, la réalisation du C.A.S.C. va être assurée par dix entreprises. Les présentations sont faites.

UNE NECESSITE

Le premier magistrat expliquait que le conseil municipal planchait sur le dossier depuis deux années : « après voir consulté, écouté, participé à tout ce qui fait

la vie communale, nous avons réalisé qu'il était nécessaire de doter le village d'une salle assez vaste qui permette à tous, en particulier au monde associatif, de vivre et de s'épanouir... »

Et M. Delattre de poursuivre : « nous disposons en effet, depuis une quinzaine d'années de l'ancienne salle paroissiale qui nous a été louée par l'association Saint-Waast. Située en face de l'église, aménagée du mieux possible, cette salle a rendu et rendra encore de nombreux services. Mais l'augmentation constante de la population, le nombre et la diversité des associations locales, les difficultés d'accès et de stationnement ont fait apparaître la nécessité de nous donner un atout supplémentaire ! »

Un premier atout, pourrait-on dire car la commune a toutes les cartes en main pour se développer : « l'achat par la commune vers 1983 d'un vaste terrain à usage de réserve foncière, complété par quelques autres judicieuses acquisitions, la construction d'un ensemble d'habitats,

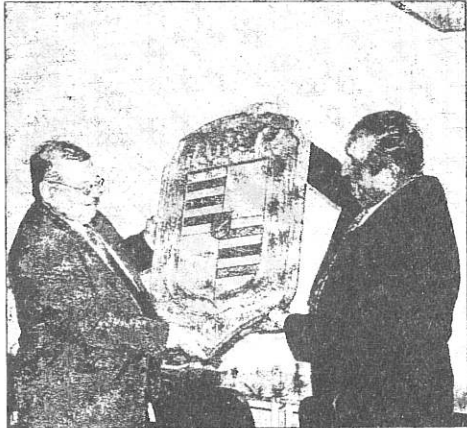
la création de commerces et d'activités diverses auprès d'un groupe scolaire agrandi, tout ce nous sommes aujourd'hui, en mesure d'établir, à l'endroit où nous nous trouvons, une zone où le village aura la possibilité de vivre ses grandes heures loin des dangers de la circulation... »

Avant de conclure, M. Delattre tint à rassurer ses concitoyens : « notre volonté étant de limiter au maximum la pression foncière, je crois pouvoir assurer les Mametziens que leur feuille d'impôts ne leur causera pas de soucis supplémentaires... »

M. Huguet prit très brièvement la parole pour saluer et encourager l'initiative locale.

Dernier acte de ce "premier coup de pioche", M. Francis Faucon, premier adjoint (dit "Fiston") offrit à M. Delattre, un blason communal, fabriqué par ses mains expertes de menuisier. Grande spécialiste de l'histoire locale, c'est bien sûr, Mlle Delmaire qui éclaira l'assistance sur les origines des couleurs et symboles mametziens.

L.C.



"Fiston" a offert ce superbe blason à M. Charles Delattre.



C'est avec beaucoup d'ardeur que les élus ont donné les premiers coups de pioche !

Echo de la Lys 9 juillet

Le nouveau président du foot !



Francis Delpouve est le nouveau président de l'ESMR.

Finalement, et contrairement à ce que racontent leurs voisins, les footballeurs de l'Entente Sportive Mametz-Robecques sont assez satisfaits de leur saison ! Certes, comme le rappelait vendredi soir, Jean-Pierre Quéûtu, le président lors de la 32ème assemblée générale dans la salle de la mairie : « on attendait des choses d'un niveau supérieur... » Mais les moins de 13 ans ont été sacrés champions, l'équipe fanion a fini deuxième après avoir joué les premiers rôles puis connu de gros problèmes (entraîneur Martial Leprière ayant été remercié par le bureau). La A a su retrouver un esprit de groupe en fin de saison.

Le président Quéûtu félicita tous les éducateurs : la mission la plus importante d'un club de foot étant d'encadrer les jeunes (mais attention le foot ce n'est pas une garderie !) ; il remercia les bénévoles, les arbitres, les municipalités de Mametz et Robecques pour les subventions (même si Robecques peut faire un petit effort supplémentaire). J.-P. Quéûtu aborda aussi la réalisation d'un second terrain : la municipalité (représentée vendredi par MM. Delattre, Faucon, Labitte) se chargeant des travaux.

Une saison "pas si mauvaise que ça mais on peut mieux faire" que détailla le secrétaire Jacques Lecligne. L'ESMR comptait 136 licenciés et a engagé neuf équipes. Les deux équipes de débutants ont bien tourné, les treize poussins ont fait bonne figure (chacques Lecligne retrouve en fait une seconde jeunesse en les encadrant). Les benjamins ont été victimes d'un effectif qui s'est rétréci comme une peau de chagrin. Les moins de 13 ont la fierté du club ! Un très bon groupe fidèle aux entraînements

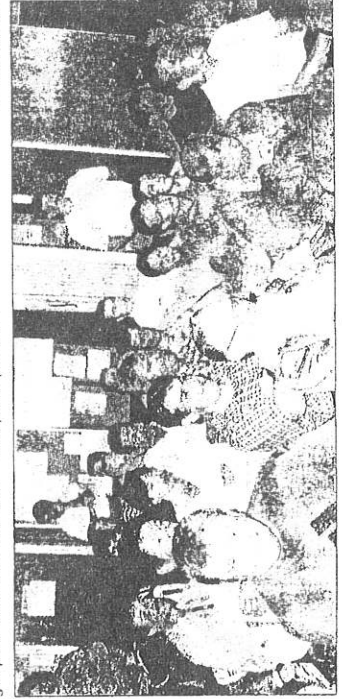
Pourtant, si les complices de Francis Delpouve sont relativement bons, à l'ESMR on attend moins de 17 ans, l'entente avec Ecques a été une "catastrophe", "affaires, affreux, affreux" commenta Francis Delpouve ! Les seniors C se sont classés 5èmes (10 victoires, cinq nuls et sept défaites, 78 pour et 48 contre) avec une moyenne de 13,45 joueurs par match selon Bernard-Marie Delarmoy et la 1ère place pour la troisième mi-temps...

Avec une bonne ambiance, les seniors B ont fini "au mieux" 5èmes : 8 victoires, sept nuls et sept défaites, 40 pour et 38 contre... Les seniors A ont gagné neuf fois, perdu huit fois et concédé cinq nuls. Ils ont encaissé 30 buts, n'en marquant que 21 : "c'est la plus mauvaise attaque du groupe, la priorité sera la recherche d'un attaquant."

Le secrétaire regretta les blessures, les cartons : 56 jaunes et 6 rouges (soit 3 110 francs d'amendes, le tiers de la subvention de Mametz !), le manque de délégués pour les seniors, le manque de supporters (neuf entrées pour le dernier match !), le manque de parents...

Laissons à Charly la "vedette" le soin de conclure : "il faut à l'équipe fanion un bon ambiance et un buileur !".

C. DEFRENCE



Une assemblée générale qui s'est déroulée en toute sérénité !

Echo de la Lys 25 juin





Marie Coquempot a soufflé ses cent bougies...

CENT BOUGIES



Marie Coquempot a soufflé jeudi dernier, à Marnetz, ses cent bougies... ou les 36.625 levers du soleil qui, jusque-là, ont ponctué sa vie.

Au cours d'une cérémonie préparée par la municipalité, les membres de sa famille et tous ses amis sont venus lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Témoin d'un siècle d'histoire de France... et du monde, Marie montre encore et toujours un très grand intérêt pour tout ce qui l'entoure.

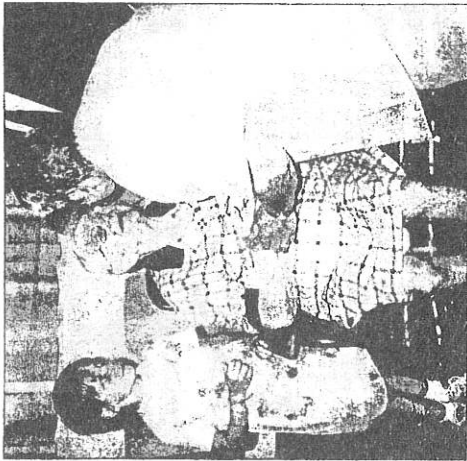
Assise ici aux côtés d'une de ses nombreuses arrière-arrière-petites-filles, la vaillante centenaire continue à profiter de la vie...

Cent ans... Une longévité qui en fait rêver beaucoup. Mais est-il réellement nécessaire de suivre des régimes spéciaux, des traitements médicaux sophistiqués pour parvenir à cet âge vénérable.

Et il n'est nul besoin d'aller au pays du Soleil Levant pour en

avoir la preuve. Marie Coquempot, née Risbourque, demeure tout près de chez nous, à Marnetz.

Attentive, curieuse de tout ce qui se passe autour d'elle et dans le monde, elle est le symbole vivant des avantages indéniables d'une existence saine et sans excès, loin des tracasseries de la vie moderne.



Marie Coquempot a reçu de nombreuses marques de sollicitude...

Mame Risbourque est née le 15 juillet, 1899 à Ecques. Elle demeurerait, jusque très récemment encore, dans la petite ferme du chemin Bronquart. Cette ferme qui l'a vu grandir, puis élever ses sept enfants aux côtés d'Émilien Coquempot, son mari. Marie et Émilien, qui s'étaient mariés en 1920, faisant succéder aux horreurs de la guerre, la joie d'un mariage.

C'est le décès d'un de ses fils qui poussera Marie à emménager définitivement chez sa fille Claudine, à Creques. Très marquée par ce décès, Marie n'en demeure pas moins pleine de vie et d'entrain.

Afin de célébrer dignement cet événement exceptionnel, la municipalité a organisé, jeudi dernier, une réception très réussie pour les cent printemps de Marie. M. François-Xavier Bécouwe, maire d'Arre-sur-la-Lys, et conseiller général, fit l'honneur de sa présence.

La vie de Marie représentée "36.525 levers de soleil" comme l'a fait très justement remarquer l'abbé Xavier Lemblé. Un soleil qui illumine encore sa nombreuse famille. On dénombre en effet une trentaine de petits enfants, près de 70 arrière-petits enfants et également une trentaine d'arrière-arrière-petits enfants.

Et malgré l'éclatement géographique de la famille de Marie, ils

étaient néanmoins très nombreux à avoir répondu à l'appel de la municipalité afin de souhaiter un bon anniversaire à la centenaire. De nombreux amis et proches de Marie étaient également de la fête. Cette affluence fut une très belle marque de res-

pect pour cette dame qui a vécu les deux guerres mondiales et qui fut le témoin d'un siècle d'histoire.

Avant de conclure son discours, M. Charles Delattre, maire de la commune, évoqua quelques anecdotes de la vie de Marie. Et M. Delattre de déclarer :

S. V.



Marie s'est montrée très attentive lors du discours emprunt d'émotions de M. Charles Delattre...





Un "CMJ" ou un foyer rural ?

A Mametz comme partout ailleurs, beaucoup de jeunes s'ennuient et ont établi leur "résidence secondaire" dans les arrêts de bus... Las de voir les adolescents sans occupation malgré les activités proposées localement, la municipalité a décidé de réagir. Elle a ouvert le dialogue avec la tranche d'âge principalement concernée : les 12-16 ans... But de l'opération : sonder les besoins et réfléchir sur le type de "structure occupationnelle" à mettre en place : CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et foyer rural étant les deux grandes pistes...

RESPONSABLES

Mardi dernier, le débat organisé à la mairie a été riche et constructif. Les élus emmenés par M. Delattre, maire, ont accueilli soixante deux jeunes (et quelques parents), soit presque un tiers de la catégorie des 12-16 ans. Entouré de ses collègues MM. Francis Faucon, Augustin Labitte et Philippe Machen, de Mme Garénaux, secrétaire et de Mlle Penin, chargée du développement associatif, M. Régis Faucon, adjoint ouvrit la réunion en expliquant que la commune était prête à soutenir les projets des jeunes... dans la mesure du possible !

« Avant d'engager des crédits, le conseil municipal veut connaître les besoins réels... » M. Faucon rappela que le village disposait de sites susceptibles d'accueillir de nouvelles activités : les espaces verts, la salle communale, le bâtiment de l'ancienne école rénové récemment et le futur centre d'accueil social et culturel...

Il enchaîna sur un autre chapitre : « même si les jeunes sont acteurs de leurs projets, il est nécessaire d'avoir un encadrement adulte pour la responsabilité et l'aide à la mise en place. » Les élus sont à l'écoute de tous les projets mais ils ne veulent pas l'anarchie : « vous les jeunes,

vous serez aussi responsables... »

M. Faucon expliqua encore que certaines activités pouvaient être lancées sans frais mais que d'autres avaient des implications budgétaires : « il faudra faire des choix et établir des priorités... » Après avoir détaillé les moyens de financement (le budget de la commune), les subventions possibles, M. Faucon passa la parole aux jeunes. Les propositions fusèrent de toute part !

PAS DE PETROLE

Mais beaucoup d'idées ! Alice souhaite faire du tennis le samedi, Loïc aimerait bien que l'on restaure le terrain de la gare et qu'on aménage une piste de roller. La plupart des demandes concernaient les loisirs sportifs : créations d'un city-stade, d'un skate-parc, d'un terrain de badminton, d'un club de tennis de table, d'un terrain de pétanque, d'un club VTT... Les jeunes ont d'autres envies : faire de la danse, disposer d'un local, organiser des "fêtes", jouer au baby-foot, au flipper etc.

Pomme rentra dans le vif du sujet en proposant la naissance d'un Conseil Municipal des Jeunes qui « permettrait de gérer tous les besoins... » Elle ajouta que les "ados" pourraient s'investir dans des actions ayant trait à l'environnement, la solidarité... L'assemblée n'oublia pas les plus jeunes en demandant que des coins jeux soient aménagés pour les enfants...

L'exemple des foyers ruraux fut abordé. Les jeunes précisèrent qu'à Ecques, leurs semblables disposaient d'une salle pour se réunir. M. Faucon retint l'idée du foyer rural (comme celle du CMJ) en indiquant que cette structure chapeautait, dans la plupart des cas, plusieurs activités.

Un jeune s'interrogea sur l'utilité de la « grande salle en construction... » M. Faucon répondit que le centre serait ouvert aux

jeunes « il y aura une salle d'évolution, vous pourrez faire des soirées, il y aura des locaux associatifs où vous pourrez vous réunir... On ne fait pas une salle pour qu'elle soit belle mais pour qu'elle soit utile ! »

De nombreuses remarques ont été faites sur les espaces mametzis : la gare, les places, le terrain de cross. Les adolescents voudraient que ces aires d'évolutions soient mieux adaptées, mieux équipées et mieux entretenues.

QUESTIONNAIRE

Un mot revient très souvent chez les jeunes : liberté. Beaucoup veulent pratiquer leurs loisirs favoris sans règles et sans aucune contraintes. L'équipe municipale n'est pas hostile au principe mais néanmoins, elle a rappelé que pour mettre en place des nouvelles activités, il fallait des responsables et une structure de gestion.

En fin de réunion, Mme Gladys Thomas, représentant l'association "Vitalité et Services" de Biendecques a pris la parole. S'appuyant sur des expériences réalisées dans les milieux rural et urbain, elle a expliqué comment des jeunes encadrés par des animateurs et éducateurs avaient réussi à monter des projets et à occuper leurs loisirs.

« Afin d'affiner et de mieux cibler tous ces besoins, un questionnaire élaboré par la Caisse d'Allocation Familiale sera soumis aux jeunes. Il permettra de faire un diagnostic précis. Quelques actions ponctuelles pourraient s'engager ce trimestre et une attention particulière sera portée aux espaces existants. D'autres rendez-vous de ce genre seront programmés » nous communique M. Faucon.

En attendant, les jeunes espèrent que le bâtiment de l'ancienne école sera rapidement mis à leur disposition. Ils n'ont sans doute pas envie de passer un nouvel hiver à l'arrêt de bus...

L.C.

Echo de la Lys 24 septembre

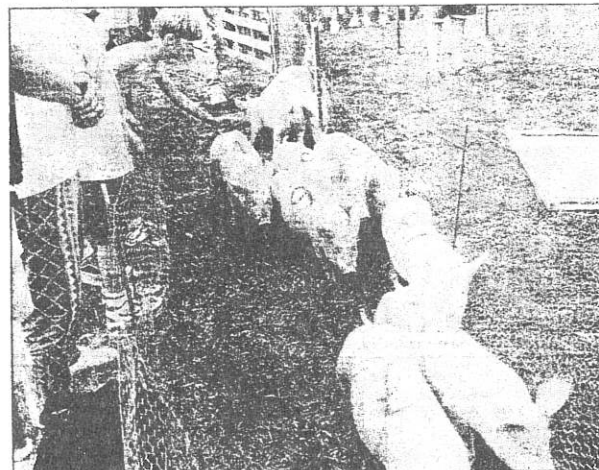


Les jeunes avaient beaucoup de choses à dire. Et ils ne manquent pas d'idées !



M. Faucon, adjoint a animé le débat qui fut riche et constructif. D'autres réunions sont au programme.

Du sport et des animations à la fête du foot



Le départ du tiercé



Les parieurs étaient là.



Les "anciens" de Mametz et de Roquetaire.

Ce week-end, au stade André Delannoy, s'est déroulée la traditionnelle fête annuelle du football organisée par l'Entente Sportive Mametz-Rebecques. Elle débuta le samedi après-midi avec trois rencontres. Les poussins locaux dominèrent leurs correspondants de Théroouanne (4-1). Les moins de 13 ans subirent la loi des visiteurs théroouannais (1-5). Enfin, les "anciens" disposèrent de leurs rivaux roquetairens sur la marque de 2 buts à 1, le président Francis Delpouve inscrivant le but de la victoire.

Puis on s'affaira autour de

la table pour une dégustation de cochon grillé pour clore une soirée en famille. Le dimanche matin, les six formations de Quiestède, Roquetaire, Théroouanne, Racquinghem, Mametz 1 et 2 se regroupèrent sur un plateau de football ouvert aux débutants. L'après-midi, les moins de 15 ans furent impuissants face à leurs homologues de Saint-Quentin-les-Blessy (0-5). Le match-phare opposant l'équipe-lanion locale à une sélection régionale tint toutes ses promesses et fut prolifique en buts. Cette dernière s'imposa sur le score de 4 buts à 3.

Comme chaque année, les "turlistes" furent particulièrement gâtés. Devant un nombreux public massé autour du parcours, dix petits cochons se livrèrent une chaude lutte pour la victoire, le 7 franchissant la ligne d'arrivée devant le 10 et le 8. Le concours de javelots permit à Patrick Cadart de l'emporter chez les jeunes et à André Dhiu de s'imposer chez les adultes.

Au cours de la manifestation, le président Francis Delpouve eut le plaisir d'accueillir de nombreux invités dont M. Charles Delattre, maire de Mametz.





Aînés ou anciens, ils ont tous bien mangé !



Cent-vingt-deux personnes se sont retrouvées dimanche dernier pour le traditionnel banquet des aînés.

Ils auraient pu être 323 mais pour des raisons de santé, familiales ou plus simplement parce qu'on ne se sent pas toujours un aîné passé soixante ans, les convives furent donc moins nombreux. Ils furent accueillis dans la salle Charlet par les membres de la municipalité et du CCAS.

M. Delattre, premier magistrat de la commune, donna le départ de la manifestation par un discours de bienvenue : « Les pouvoirs publics ont décrété que ce premier dimanche d'octobre serait désormais consacré à la partie la plus âgée de la population. Et c'est là que l'on sent l'embaras des braves gens qui nous gouvernent. Comment dénom-

mer les bénéficiaires de cette tranche d'âge ? »

De "vieux" à "vieillard" en passant par "ancien", difficile de désigner cette population aux cheveux d'argent sans la vexer ou lui manquer de respect. « Si l'on souhaite rester dans les généralités, on nous désigne simplement comme les "aînés", à moins qu'on ne préfère les "pépés" et les "mémés"... La liste est longue et, finalement, quand je vous regarde, je me dis, qu'on n'a pas encore trouvé le terme exact qui répond à ce que nous sommes. »

Les doyens de l'assemblée étaient Mme Marguerite Delmaire, née en 1912 et M. Marcel Loyer de 1910. Les doyens du village, Mme Coquepot, la centenaire et Mme Camille Caudron 95 ans n'avaient pu assister à la manifestation.



Pas facile de trouver le terme qui qualifie le mieux nos... anciens !

M. Delattre, maire, et ses adjoints en compagnie des doyens de ce traditionnel repas des aînés

Echo de la Lys 8 octobre

Classe unique : le bon exemple de Crecques !

« Le gamin a cinq ans lorsqu'il rentre dans ma classe, il en a onze lorsqu'il sort... S'il ne sait rien, je suis totalement responsable ! » Dans le monde de l'Education nationale, l'enseignant en classe unique est un cas à part. C'est aussi une espèce en voie de disparition... Il y a encore une trentaine d'années, il n'était pas rare de ne trouver qu'un seul maître au village. L'instituteur pouvait alors avoir jusqu'à soixante élèves - tous niveaux confondus - dans quatre murs !

Aujourd'hui, avec la baisse de la natalité et la création des RPI, les classes uniques ne sont plus légion. Il en subsiste quatre dans la circonscription d'Aire-sur-la-Lys. Parmi elles, celle de M. Jean-Marie Danel, directeur (forcément !) de l'école de Crecques à Mametz.

« Il faut savoir tout faire et à tous les niveaux, les journées sont bien remplies. » Voilà maintenant dix années que M. Danel dirige la classe unique de Crecques. A huit ans de la retraite, il est ce que l'on peut appeler un "instiit de l'ancienne génération". Et il n'y a rien de péjoratif dans cette expression. Bien au contraire, M. Danel revendique ce statut : « c'est vrai, je fais partie des anciens... J'ai fait l'Ecole Normale que l'on a malheureusement supprimée. Je ne suis pas prêt d'embrasser les nouvelles théories dont je ne suis pas toujours sûr de l'efficacité réelle. »

Attention, M. Danel ne joue pas les "révolutionnaires rétrogrades". Il est d'ailleurs favorable à



M. Jean-Marie Danel est vraiment très à l'aise dans sa classe unique. Ce n'est pas donné à tout le monde !

la plupart des réformes mais il prêche pour sa paroisse : « vous savez dans une classe unique, on va à l'essentiel, le temps nous est compté, chaque journée, c'est un peu un marathon, une course contre la montre ! »

On le croit volontiers. Dans sa classe, M. Danel a vingt-deux élèves répartis dans six sections : les maternelles grands sont quatre, les CP trois, les CE2 cinq, les CM1 trois et les CM2 trois. Six sections pour six finalités différentes : « il faut jongler avec les groupes et les cours, les programmes. » Plus facile à dire qu'à faire. M. Danel a bien sûr une solide expérience mais il continue néanmoins à préparer un emploi du temps journalier.

Il est vraiment très enrichissant de l'observer travailler, passer d'une section à l'autre. Pendant que les CM 2 tentent de résoudre un problème d'algèbre, les CE 1 travaillent sur un texte et les

maternelles grands finissent un coloriage, éducatif bien sûr.

Certains s'interrogent sur la qualité de l'enseignement en classe unique. Ils peuvent être rassurés. Les statistiques et les évaluations le prouvent. Dans la grande majorité des cas, les écoliers sortant de classe unique s'intègrent très facilement au collège où ils obtiennent de bons résultats.

La classe unique a aussi d'autres avantages. Le mélange des niveaux est bénéfique pour les enfants : « chaque section tire l'autre vers le haut ! » Et M. Danel de rajouter : « quand les grands écoutent les petits, je dis non, quand c'est l'inverse, je dis oui ! » La classe unique déve-

loppe également chez les élèves les notions d'entraide et de solidarité. Ainsi, il n'est pas rare de voir un CM aider un CE ou un CP venir soutenir la section enfantine. Si la classe unique développe l'esprit d'équipe, elle favorise également l'initiative : « les élèves doivent savoir faire preuve d'autonomie. Quand ils ont fini un travail, ils regardent eux-mêmes la suite sur le tableau. » A titre d'information, il y en a cinq dans la classe de M. Danel !

En poste à Mametz depuis une quinzaine d'années, Jean-Marie Danel a toujours connu les classes à cours multiples. Il a notamment travaillé à Quesbède et Ecques. Dans sa classe unique de Crecques, M. Danel se sent vraiment bien : « c'est vrai, c'est un peu spécial comme enseignement mais c'est dans le caractère, on aime ou on n'aime pas. Moi, j'aime bien et puis c'est un avantage de suivre l'enfant pendant plusieurs années ! On gère mieux son apprentissage. »

On travaille beaucoup en classe unique et je pense que les parents ont confiance en moi. Vous savez, je suis du village et je connais tout le monde ! »

M. Danel va à l'essentiel mais il n'oublie pas le reste... De sorties en activités diverses, sa classe est loin d'être ennuyeuse ou trop marquée par la course au temps et au programme. Camille, bientôt cinq ans et Luc, dix ans, aiment et respectent leur professeur. Un excellent instituteur qui n'a décidément pas sa langue dans sa poche : « vous croyez qu'il est nécessaire de posséder

une licence pour rentrer à l'IUFM et apprendre à lire, à compter et à écrire à des enfants ? »

Dans la classe de M. Danel, il règne une délicieuse atmosphère surannée qui rappelle une époque pas si lointaine...

Pas de confusion tout de même, nous ne sommes plus dans les années 50 ! La classe dispose de tous les outils modernes mais ça fait du bien d'apprendre qu'on y enseigne encore la morale et la politesse et que la dictée est quotidienne.

Une classe unique, ça vit ! Il n'y règne jamais un calme complet : « c'est forcé, il y a des travaux de groupe et puis quand une section a fini, ça bavarde un peu... Les enfants ont une certaine liberté d'évolution dans la classe. Mais il n'y a pas de chahut. C'est bien simple, je ne veux pas de bruit inutile. » La classe unique n'aurait-elle que des avantages ? Nous n'irons pas jusqu'à l'affirmer mais elle en possède un bon nombre, notamment sur le comportement général de l'enfant et sur le développement de certaines notions évoquées plus haut.

En tous les cas, M. Danel adore son métier. Cet "instiit" ancienne génération (il peut en être fier) est très attaché à sa classe unique : « la quitter, oh la non ! ou alors, ce serait pour avoir un poste mirobolant ! » lance-t-il avec humour.

M. Danel organise ce samedi 23 octobre, sa traditionnelle, matinée portes ouvertes à l'école. Les parents sont tous invités à rejoindre !

Luc CHARPENTIER

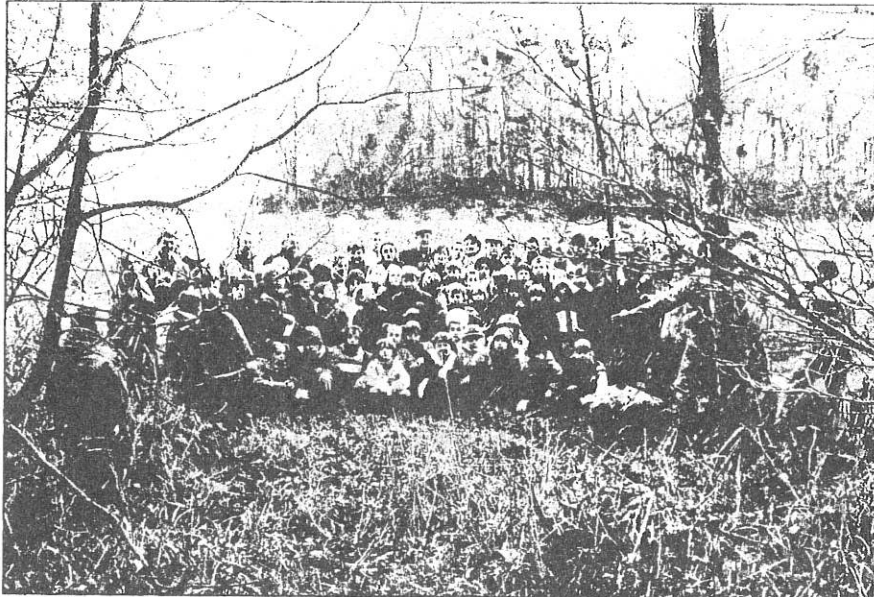


Echo de la Lys 22 octobre





La méridienne verdit



Un arbre, beaucoup d'admirateurs !

Judi 25 novembre, jour de Sainte-Catherine, alors que madame la ministre au prénom éponyme plantait son arbre entre Racquinghem et Wardrecques, la commune de Mametz faisait de même à quelques kilomètres au sud exactement, mais en simple comité communal.

De toute façon, on n'est

pas certain que l'endroit de Mametz traversé par la méridienne aurait été accessible par des voitures officielles. Rien que son nom (le chemin perdu) était déjà un programme ! En fait, il s'agissait d'une entrée de bois appartenant à M. et Mme Wacquet, au bout d'une impasse, dans un paysage très paisible.

L'arbre planté ne sera peut-être pas très visible, mais il fallait respecter les calculs géographiques.

Cette localisation champêtre aura en tout cas permis à 42 élèves de l'école élémentaire de Mametz-centre, à une vingtaine de Crocques, à une autre vingtaine de Marthes et à une troisième ving-

taine de l'IME de Longuenesse de venir se balader en pleine nature. Toute cette jeunesse a suivi le conseil des jardiniers et des élus pour planter au mieux l'arbre de l'an 2000. Une fois le symbole hissé, les mêmes élèves ont accompli une autre tâche tout aussi sympathique, à savoir le lâcher de ballons.

3 décembre

Indépendant

La paroisse à la télé

Les Mametziens qui regardaient jeudi dernier le "Journal de 13 heures" de TF1, furent sans doute stupéfaits d'entendre le journaliste parler de Mametz...

En effet un reportage de plusieurs minutes était consacré à l'abbé Xavier Lemblé !

Le jeune prêtre avait donc été filmé lors de l'office religieux du dimanche précédent. Un événement pour la paroisse Sainte-Anne. Ce reportage sur la vie d'un jeune prêtre, sur les vocations était lié à la réunion des évêques de France à Lourdes.

Gageons que de nombreux magnétoscopes se sont mis en route jeudi vers 13 h 20 !

Echo de la Lys 12 novembre

Halloween descend dans la rue



Les jeunes ont défilé dans les rues du village.

A Mametz aussi, Halloween entre dans les traditions locales. Samedi après-midi, une

cinquantaine de jeunes ont envahi les rues de la commune, déguisés en vampires, fantômes, sorcières ou

monstres. Les objectifs : faire peur aux passants et récolter des friandises.

Indépendant 5 novembre

De nouveaux diplômés au CPI

Les sapeurs pompiers du centre de première intervention ont fêté samedi soir la Sainte-Barbe de façon très simple et très conviviale.

Après le dépôt de gerbe au mo-

nument aux Morts, les pompiers et leurs invités se retrouvèrent à la caserne.

Le chef de corps, M. Cadart ; le maire, M. Delattre ; et le député suppléant Gérard Verroust remirent quatre diplômes.

Le certificat de formation aux activités de premiers secours par équipe fut décerné à Philippe Pouyet, Thierry Guilbart, Bruno Flour et Tony Wimez.

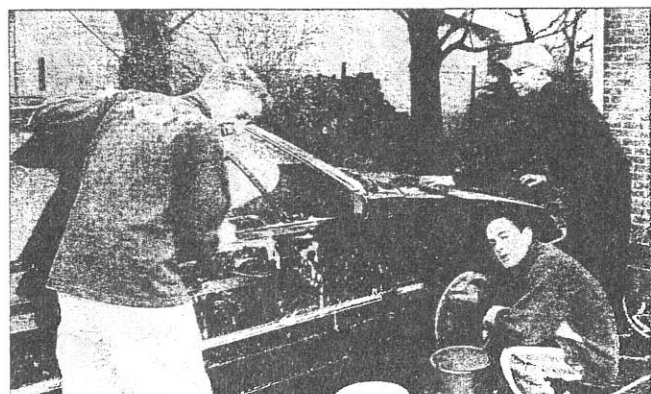
Le banquet clôtura la fête.



Les diplômés de la Sainte-Barbe 1999 avec MM. Cadart, Delattre, Verroust...

Echo de la Lys 3 décembre

Plus de 18 000 F pour le Téléthon



Un lavage de voitures dans des conditions météorologiques difficiles pour les adolescents.



Echo de la Lys 10 décembre





Dernière
MINUTE



Photo prise du pont de la rivière

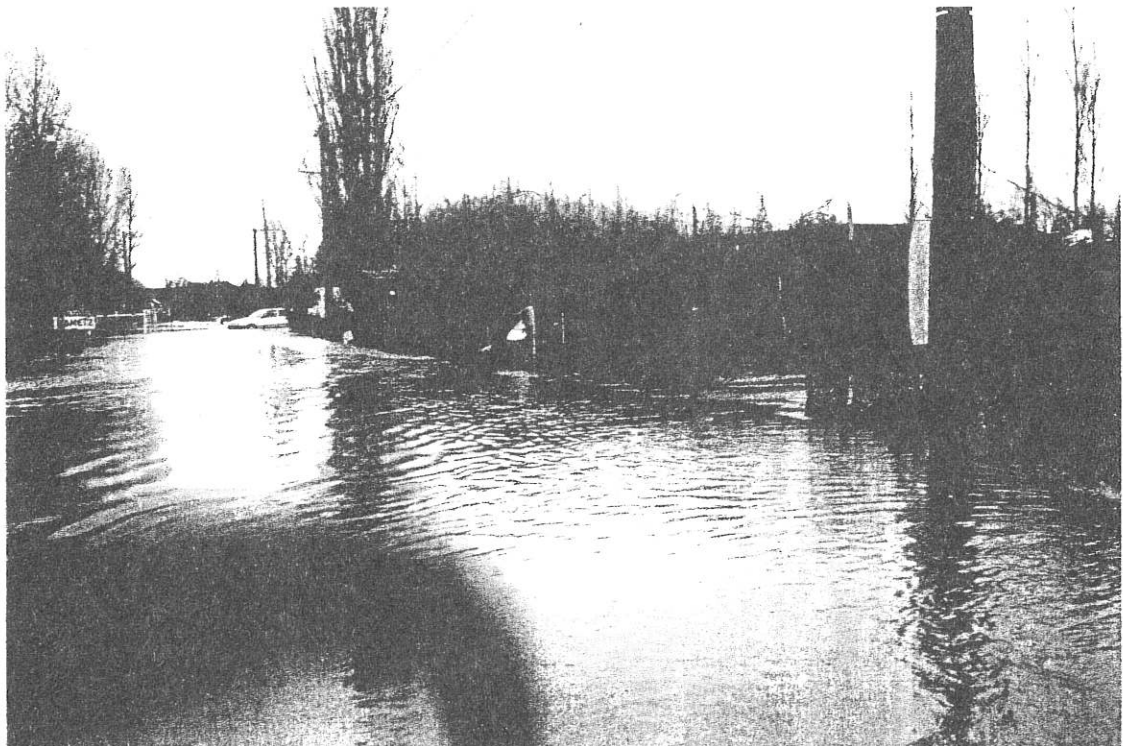


Monsieur Crombez ne peut sortir de chez lui





Les véhicules sont immobilisés



Seules les haies marquent le bord de la chaussée



CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DE MAMETZ

L'année 1999 se termine et c'est pour nous, soldats du feu, le moment de faire le point. Les missions des sapeurs-pompiers sont de plus en plus diversifiées et font que les soldats du feu doivent devenir des véritables techniciens du risque, la couverture de ce risque implique des moyens matériels diversifiés que l'échelon communal ne peut financer. Voici en quelques mots la raison de la départementalisation. Cette évolution doit cependant avoir lieu, j'ai confiance.

Pour janvier 2001 nous serons départementalisés, ce qui veut dire que les effectifs du C.P.I. de Mametz et de Théroutan seront insuffisants pour assurer un départ 24h/24h. Nous allons devoir recruter, pour de plus amples renseignements, contactez-moi au 03-21-93-50-07.

Je m'associe avec tous les hommes de la compagnie pour vous remercier de votre accueil et de vos gestes de générosité lors de nos divers passages. Je remercie aussi Monsieur le Maire et le Conseil pour le soutien qu'ils nous témoignent.

Ce n'est plus la place qui honore l'homme, mais la façon dont il la remplit.

Les sapeurs-pompiers remplissent parfaitement cette place et ce n'est que justice que de leur rendre cet hommage.

Je terminerai en vous remerciant au nom de tous les hommes de la compagnie, actifs et honoraires, et en vous souhaitant une bonne et heureuse année pour l'an 2000.

**Le Sous-Lieutenant
CADART Jean-Pierre**



MAMETZ GYM FORM[®]

Nous voici arrivés à la dernière année du millénaire. Permettez-moi de me joindre à tous les membres de l'association pour vous présenter nos vœux les meilleurs pour l'année 2000. Je suis persuadée qu'elle sera encore bien riche en événements autant dans nos vies privées qu'au sein du club.

Celui-ci peut vous accueillir tous de 2 à 80 ans !

En effet la marche est accessible au grand public ; c'est un excellent sport et un excellent moyen de s'oxygéner dans la bonne humeur.

En ce qui concerne la gymnastique :

- Pour les *adultes*, nous avons des séances diversifiées pour que chacun(e) y trouve ce qu'il recherche.
- Pour les *enfants*, nous avons la chance de pouvoir recevoir les petits dès...2 ans en « baby-gym ». C'est pour eux une éducation corporelle et artistique (de 2 à 6 ans) qui se présente sous forme d'un ensemble d'activités ludiques organisées sur un matériel pédagogique adapté, abordé par le plaisir et le jeu.

N'hésitez pas à y amener votre enfant découvrir les plaisirs que nous partageons les mercredis après-midi en « baby-gym » ; les deux premières séances sont gratuites.

Je terminerai ce petit mot en remerciant tous les membres pour la joie que nous avons à nous retrouver à chaque séance et je remercie aussi tous ceux qui nous font l'honneur de leur présence lors de notre fête du « Cochon Grillé ».

A tous une bonne année et surtout une super forme.

**La Présidente
Maryse LEROY**

Contacts : ⇒ Maryse LEROY ☎ 03-21-95-84-71
 ⇒ Anne-Marie LEBRUN ☎ 03-21-12-12-79
 ⇒ Isabelle BAROUX ☎ 03-21-95-66-55





ES MAMETZ-REBECQUES **SECTION FOOTBALL**



Les membres du comité de l'E.S.M.R présentent aux licenciés du club, à leur famille et à toute la population leurs vœux de bonheur et de bonne santé pour cette année 2000.

A l'entame de la saison 99/2000, le club enregistrait 152 licenciés :
70 Jeunes,
63 Seniors,
19 Dirigeants.

Cet effectif bien qu'en hausse ne nous a permis d'engager que 8 équipes (Cela est dû à la désaffection de joueurs dans certaines catégories : Débutants et moins de 17 ans). Voici les équipes :

- 2 de Poussins,
- 1 de Benjamins,
- 1 de moins de 13 ans en entente avec Théroouanne,
- 1 de moins de 15 ans,
- 3 de Seniors.

L'entraînement des jeunes a lieu le mercredi après midi à partir de 14 Heures au Stade André DELANNOY où ceux-ci peuvent encore s'inscrire.

La saison prochaine, nous aurons à disposition un nouveau terrain de football situé derrière l'actuel terrain, ceci grâce à la municipalité de MAMETZ que nous remercions vivement mais également les bénévoles qui ont mené à bien ce projet. Nous remercions également les municipalités de MAMETZ et de REBECQUES pour leur aide financière (subventions) et matérielle, les commerçants et artisans si souvent sollicités et toutes les personnes qui par leur présence lors de nos différentes manifestations nous permettent de subsister.

Les membres du Comité :

Président : Francis DELPOUVE
Vices Présidents : Bernadette LAFITTE, Roger GOZET, Jean-Pierre QUETU
Président Jeunes : Christian MASSET
Trésorier : Bernard-Marie DELANNOY
Adjoint : Cathy DELPOUVE
Secrétaire : Emmanuel DELEPINE
Adjoint : André DHIU

vous renouvellent leurs meilleurs vœux.

Le Président
FRANCIS DELPOUVE

CYCLOTOURISME



Le fait marquant de l'année, pour le club de cyclotourisme, a certainement été l'acquisition des nouveaux maillots (merci encore aux commerçants nous ayant aidé dans cette opération). Ce maillot, de couleurs vives, nous permet d'abord d'être mieux vus sur la route. Ensuite nous y avons indiqué notre appartenance à la F.F.C.T. (Fédération Française de Cyclotourisme) mais surtout à Mametz, au Pas-de-Calais, à l'Artois. Grâce à cela, combien de fois, lors de participation à différentes randonnées un peu partout en France, avons nous entendu derrière nous des cyclos se poser des questions : « MAMETZ ? C'est où, ça ? » ou bien : « 62, c'est quel département ? ça doit commencer par un P ? etc... Une façon comme une autre d'engager ensuite la conversation.

Tout au long de l'année, isolés ou en groupe, les mametziens ont donc encore roulé en de multiples régions de France et de Belgique : Lille-Hardelot, la semaine fédérale de Rennes, les Belles d'Europe, les Vosges, les Alpes, les Pyrénées, etc... Notre champion de la distance, avec 13 000 km, aura encore battu son record de l'année passée !

Mais il faut rappeler que si certains, aux beaux jours, sont amateurs de grands voyages, la majorité des membres du club ne fait du vélo que quelques heures le dimanche matin, quand le temps le permet et dans la bonne humeur !

Venez donc essayer une fois, vous y reviendrez !

Bonne Année à tous.

Paul BERNABLE



" La Truite Mametzienne "

C'est tout simplement, que pour l'année 2000, j'adresse au nom du bureau de la Truite Mametzienne, du Président de l'Amicale et en mon nom personnel, les meilleurs vœux de santé, de bonheur à chacune et chacun d'entre vous.

La presse locale, régionale ayant largement diffusé les informations concernant la vie de notre association, les actions menées en 1999, ainsi que celles qui sont en projets pour l'avenir, je pense donc qu'il est inutile d'entrer dans les détails.

Toutefois, la Truite Mametzienne, et il faut le savoir, à l'heure où le monde associatif s'essouffle, vient encore de pulvériser son propre record : devenue la 1^{ère} association depuis très longtemps dans la commune, voilà maintenant qu'elle devient petit à petit l'une des premières du département, avec 979 cotisations délivrées en 1999, chiffre arrivé au 10 novembre. C'est donc avec une grande sérénité que nous aborderons l'an 2000.

9 repeuplements de 130 kg de truites soit 1170 kg ou 3500 truites fario uniquement seront remis dans la Lys avec un alevinage renforcé. En étang, gardons, anguilles, tanches, brochets ont été remis en grand nombre.

Devant une telle santé, l'assemblée générale a décidé qu'aucune augmentation n'aurait lieu sur l'ensemble des diverses cotisations à délivrer. Travaux piscicoles, pose de tourniquets seront encore au programme cet hiver. Trois tables bancs en bois de chêne seront posées sur l'étang, propriété de l'association et mise à disposition du public. Le budget permettra des investissements matériels, piscicoles pour une somme approximative de 70 000F.

Le prêt du chapiteau sera encore en vigueur mais avec interdiction d'organiser des bals. Les festivités reconduites dans l'ensemble, avec un certain pincement au cœur pour le feu d'artifice qui n'aura plus lieu dans le cadre champêtre des étangs de Crecques, cela après la cessation de la ducasse de Crecques et des autres d'ailleurs.

La conclusion se fera par la reconnaissance et les remerciements à celles et ceux nombreux qui œuvrent au développement de l'association, à l'épanouissement de notre jeunesse, à une meilleure santé de notre commerce local, à Monsieur le Maire de Mametz, son conseil, les agents administratifs, les employés communaux, la communauté des communes de la Morinie, le garde, les bénévoles et leurs épouses ainsi que les présidents d'associations sans oublier nos pompiers et les dépositaires de cartes de pêche.

Que chacune et chacun soient respectés, le bénévolat non rémunéré est bien la plus grande richesse de la société.



**Le Président
René MASCLET**



ASSOCIATION CANINE DE MAMETZ



L'année 1999 s'achève avec succès.
Nous avons participé à plusieurs manifestations locales : « Brocante-Foire commerciale-Téléthon » .

Comme nous l'avait annoncé le président, nous avons fait des démonstrations d'éducation avec des chiens dans les écoles de : Marthes, Crecques, Quiestède. L'accueil et l'enthousiasme des enfants nous incitent à continuer dans cette voie. De plus, nous avons investi dans le matériel d'agility (40% environ) pour le plus grand plaisir de nos adhérents et leurs compagnons à 4 pattes.

Nous souhaitons aux mametziennes et aux mametziens nos meilleurs vœux pour ce nouveau millénaire.

Nous vous rappelons les *heures d'ouverture* de notre association, des moniteurs compétents sont à votre écoute.



- *les Mercredi et Samedi de 14h30 à 16h30*
- *le Dimanche de 10h à 12h*

**Le Président
Michel BOURGEOIS**

Chez les Carabiniers

Au seuil de l'an 2000, les présidents et membres des bureaux des sociétés de Crecques, Mametz, Marthes s'unissent pour vous présenter leurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Ils ont une pensée toute particulière pour les familles des disparus dont le souvenir reste gravé dans nos mémoires. C'est en écrivant ces lignes que nous venons d'apprendre la disparition de Paul, toujours prêt à rendre service et à faire régner la bonne humeur autour de lui.

Pour celles et ceux qui seraient intéressés par la pratique de notre sport, tous renseignements leur seront fournis lors des tirs mensuels aux stands suivants :

- *Crecques : au stand de tir du terrain de football, le 2^{ème} dimanche du mois de 10h30 à 13h30*
- *Mametz : au pub chez Sabine le 1^{er} et le 3^{ème} dimanche du mois à partir de 11h*
- *Marthes : au rupro le 4^{ème} dimanche du mois de 11h à 14h*

Pour conclure, merci à vous tous qui nous faites l'honneur de votre présence lors de nos manifestations locales, et nous vous renouvelons nos souhaits de bonne année.

Les Présidents

Crecques
Franck DAUTRICHE

Mametz
Victor OBIN

Marthes
Bernard LEROY

Club du 3ème Âge

Le comité du Club du 3^{ème} Âge et moi-même nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et joie pour ce nouveau siècle qui va naître. Que cette nouvelle année apporte l'espérance dans le travail, que cesse la précarité pour tous ceux qui aspirent à une meilleure vie et que cessent les guerres un peu partout.

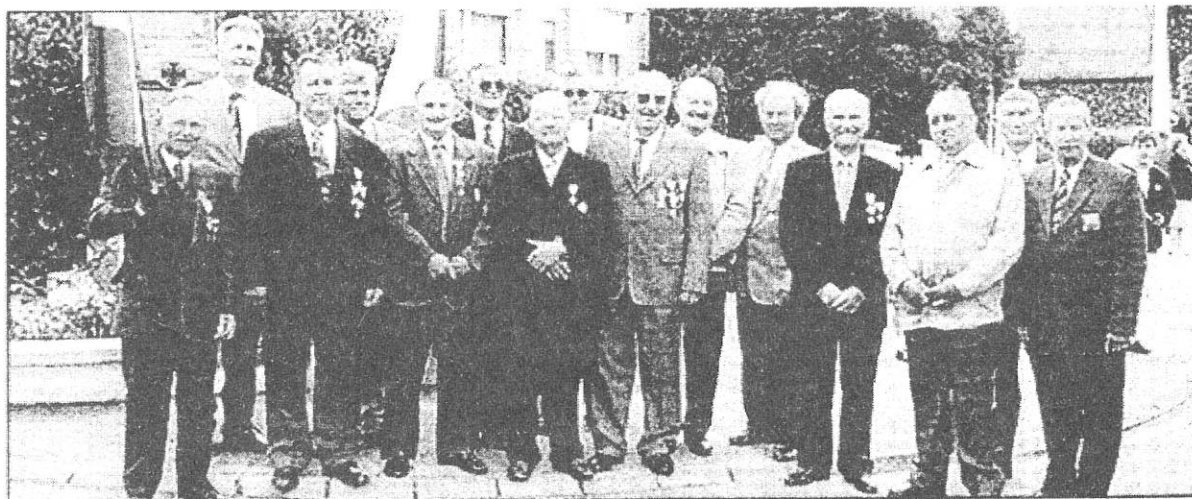
Notre club vieillit, il faudrait que des jeunes retraités viennent nous soutenir dans notre association, j'espère que cet appel sera suivi d'effets. Il y règne une bonne ambiance, on se fait des copains, on perd, on gagne c'est le jeu qui décide et tout le monde est heureux d'avoir passé un bon moment.

A tous et à toutes, Bonne Année.

Votre Présidente
Mme BULOT

ACPG-CATM-TOE

Au cours de l'année écoulée, la section mametzienne a participé aux divers congrès d'arrondissement et départemental. Elle a assuré une présence à Notre Dame de Lorette pour l'anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu d'AFN le 10 octobre. Le 8 mai, une importante remise de décorations s'est déroulée au Monument aux Morts en présence de personnalités et du président d'arrondissement.



Le 8 mai de l'an 2000 sera l'occasion d'une remise de la médaille d'AFN aux membres du bureau. Pour le 8 mai et le 11 novembre, il est dommage de constater que ces journées consacrées au devoir de mémoire et de reconnaissance envers nos anciens, héros de 14/18, d'Indochine et d'AFN soient considérées comme de simples jours fériés et mises à profit pour toutes autres manifestations loin du but pour lequel elles ont été instaurées, ne pas oublier ceux qui ont donné leurs vies pour le France. L'Assemblée Nationale et le Sénat, unanimes, ont « qualifié » la Guerre d'Algérie dans l'histoire : *OUI en Algérie c'était bien la guerre*. Aussi justice est rendue, plus de 37 ans après, à tous ceux qui sont tombés ou ont servi notre pays lors de ces dix années de conflits auxquels la France fut confrontée entre 1952 et 1962 en AFN.

La carte de combattant sera, à compter du 1^{er} janvier 2000, attribuée à toutes les personnes ayant séjourné un an en AFN. L'année 1999 a vu notre association perdre plusieurs de ses membres. Comme chaque année, merci aux personnes qui ont bien accueilli nos vendeurs de calendriers, unique ressource de nos œuvres sociales, merci également aux vendeurs.

Le président, le bureau, les membres de l'association vous prient de bien vouloir accepter tous leurs vœux à l'occasion du prochain millénaire.

**Le Président
Marceau GOZET**

G . C . D . A .

Groupement des Commerçants Détaillants et Artisans de Mametz

Le 4^{ème} week-end commercial du mois d'août 99 s'est déroulé cette année au stade André Delannoy sous un soleil radieux, ce qui attira un large public.

L'Association Canine de Mametz, qui a répondu spontanément présent à cette manifestation a tenu une part importante de l'animation avec ces démonstrations. Elles remportèrent un vif succès... dommage que d'autres clubs de la commune n'ont pas eu le même état d'esprit.

Pour le 5^{ème} week-end commercial qui se tiendra à la nouvelle salle des fêtes le 6 août 2000, nous vous préparons une manifestation et des animations extraordinaires.

Un fois de plus je compte sur le soutien « très important » de tous les commerçants détaillants et artisans de la commune pour mettre cet événement sur pied, « soutien moral, physique et financier ».

D'avance, merci.

⇒ Courant janvier « Assemblée Générale » : Présence indispensable.

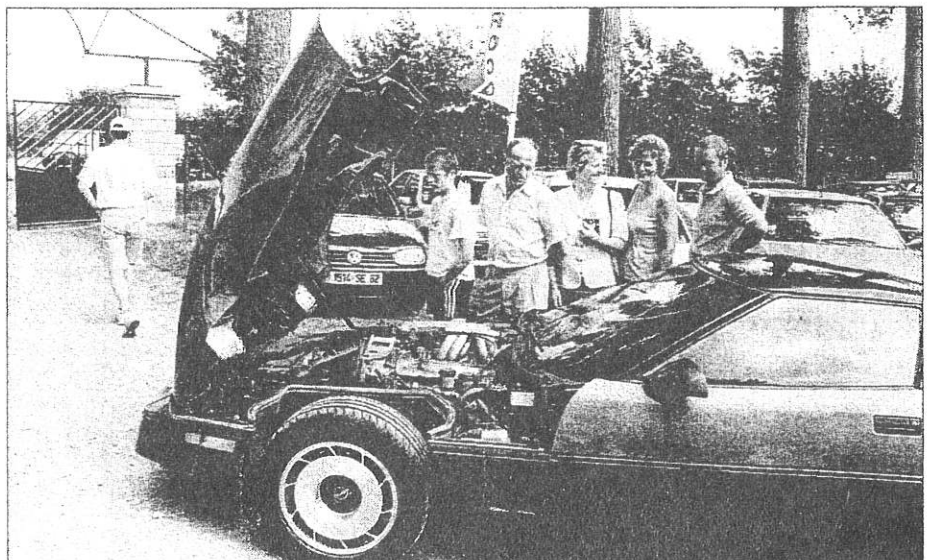
A toutes et à tous, je présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'an 2000.

Le Président
Daniel DUCROCQ

Les Membres du Bureau



Une bonne ambiance régnait sous le chapiteau, avec tous les ventilateurs !



Voilà un moteur qui a eu le mérite de captiver les visiteurs de cette foire commerciale !

ACTION CATHOLIQUE des Enfants

Ca bouge dans le département.
L'ACE mouvement d'église s'appelait autrefois « Cœurs vaillants et âmes vaillantes ».
A Mametz, 4 groupes se réunissent une fois par mois le samedi après-midi de 14 h à 16 h à la petite salle face à l'église.

- **Club Perlin** : 12 enfants, animé par Marie Delehedde, Laëtitia Verbrugge et Roxanne Jeanback
- **Club Fripounet** : 17 enfants, animé par Stéphanie Lecigne, Céline Bultel et Emilie Dubois.
- **Club Triolo I** : 9 enfants, animé par Alice Laloux et Magalie Cadart.
- **Club Triolo II** : 8 enfants, animé par Aline et Laurence Vernier, Laëtitia Depretz.

Le Club, c'est d'abord un lieu de vie.

Les enfants avec les responsables se retrouvent régulièrement en club. Lors de rencontres, les enfants s'organisent eux-mêmes et vivent ensemble, des activités, des moments de réflexion, des temps de fêtes rassemblement (Carnaval à Coyecques, Fête du jeu à Mametz, Fête de l'ACE, Sortie à Dennebrœucq, Camp d'été).

Les Clubs ont un projet éducatif.

Les animateurs responsables formés à l'écoute et à l'animation donnent l'occasion à chaque enfant de découvrir ses propres capacités, de faire l'expérience de la confiance, de la tolérance, de la solidarité, des valeurs de la foi chrétienne, de s'exprimer sur ce qu'il vit.

L'ACE est destinée aux Perlins 5 à 8 ans, Fripounets 8 à 11 ans, Triolo 11 à 15 ans.

Le Club est un lieu d'épanouissement.

Le club permet aux enfants de grandir en les aidant à se construire, prendre des responsabilités, s'organiser avec d'autres autour de projets communs.

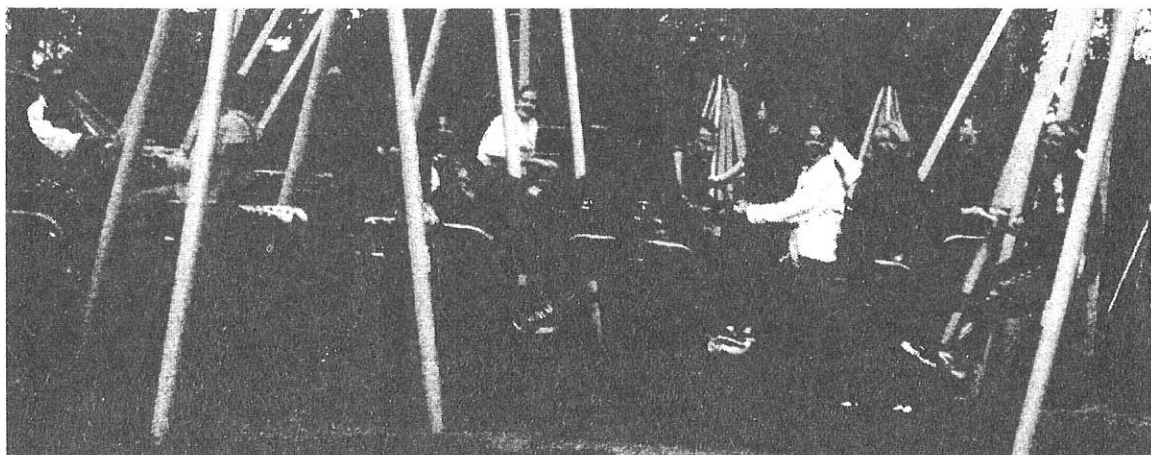
L'année 2000, appelée année jubilaire, permettra aux enfants de toutes les zones du Pas-de-Calais de se rassembler pour un temps fort de 2 jours de rencontre au parc de la glissoire à Avion les 11 et 12 juin 2000.

Merci à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal de mettre à notre disposition la petite salle de réunion et à Monsieur Augustin Labitte pour l'établissement régulier du planning d'occupation.

L'ACE est ouverte à tous, si des enfants désirent encore nous y rejoindre, ils seront les bienvenus. Renseignez-vous auprès des animatrices.

Meilleurs Vœux à tous.

L'Accompagnateur



Paroisse Sainte-Anne

Les membres de l'Equipe Locale d'Animation de la paroisse Sainte-Anne vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année du jubilé.

En effet depuis le 15 mai 1998, les paroisses appelées aujourd'hui « Relais » Marthes, Crecques, Rebecques et Mametz sont regroupées en un ensemble paroissial. Cette paroisse dénommée Sainte-Anne est animée par une équipe de huit membres (deux de chaque village) elle est sous la responsabilité de l'Abbé Xavier Lemblé.

Cette équipe envoyée en mission par Monseigneur Derouet vit au cœur de chaque village. Nous essayons d'y être attentifs et proche de tous.

Afin de vous rejoindre :

- une messe à Pâques réunit les personnes âgées ou seules et cette année un goûter de Noël
- en septembre 1998 à l'occasion de la fête de Notre Dame de Bruchine nous avons contacté tous les nouveaux habitants arrivés dans nos villages respectifs.
- en septembre 1999 cette fête de Notre Dame de Bruchine a été préparée et animée par des jeunes foyers.
- une chorale de la paroisse Sainte-Anne se réunit régulièrement pour animer les messes et célébrations.
- des temps forts sont réalisés par les jeunes.
- les enfants se retrouvent en ACE, ils sont environ 45 et 11 animateurs

Mais lors de notre assemblée générale du 30-06-99, nous avons été sollicités. En effet, il y a des manques et, nous faisons appel pour visiter les personnes âgées, pour accompagner les familles en deuil et la préparation des funérailles.

Sachez que toute l'équipe est à votre disposition et que pour vivre notre mission nous avons besoin de toutes les personnes disponibles.

En cette année sainte qui sera celle du jubilé de l'an 2000, vivons ensemble des temps forts dans la charité fraternelle.

Les membres de l'équipe locale d'animation (E.L.A)



Marthes :

Geneviève GOZET,
Jacqueline REANT

Crecques :

Michel LALOUX,
Brigitte DELEHEDDE

Rebecques :

Bernadette GEHENIAUX,
Josiane HOCHART

Mametz :

Michel DILLY,
Marie-Paule YVAIN

LES NOMS DE RUES ET DE LIEUX-DITS

QUESTIONS QUELQUEFOIS SANS REPONSES

La **TOPONYMIE**, terme barbare qui désigne l'ensemble des noms de rues et de lieux-dits et leur étude, n'est pas, dans la plupart des cas, le fruit du hasard ou de décisions arbitraires. Ayant été, au fil des ans, souvent sollicitée pour essayer d'expliquer telle ou telle appellation, il m'est fréquemment arrivé d'avouer que, malgré les recherches, il était impossible d'apporter une réponse logique à l'usage de certains noms. Et de regretter le mutisme de nos aïeux qui auraient pu éclairer nos lanternes avant de se laisser glisser dans l'oubli. C'est pourquoi, une fois de plus, me voici au travail pour confier au papier tout ce que j'ai pu glaner de renseignements dans ce domaine, au cours des longues années passées au service de la Commune ainsi que dans la fréquentation d'historiens médiévistes au savoir incontournable et indiscutable à qui, en commençant, j'exprime toute ma gratitude.

Avant de parcourir ensemble, une fois de plus, les rues, ruelles et sentiers de notre village, il est nécessaire de rappeler quelques règles. Tout d'abord, la toponymie a ses points de repère :

- Aussi loin que nous puissions remonter dans le temps, elle est une **nécessité**, parce que, à l'origine, les hommes ont dû, pour se guider, donner des noms aux endroits, comme ils ont donné des noms aux choses. Il ne pouvait en être autrement pour que s'établissent des relations humaines harmonieuses et cohérentes.

- C'était aussi une **chance** parce que, de cette manière, nous sont parvenus des termes qui portent en eux l'histoire de notre coin de terre, même s'il est parfois, aujourd'hui, difficile, voire impossible de retrouver la raison d'une appellation qui n'a sûrement rien de fantaisiste, mais dont le sens nous échappe totalement.

- A ceci, il faut ajouter que cette fin de siècle nous a fait entrer dans une époque de **rigueur administrative** telle que la fantaisie n'est plus de mise dans aucun document et que les repères géographiques et cadastraux sont impératifs dans tous les domaines de la vie courante.

C'est pour cette dernière raison que, voilà quelques décennies, l'Administration des P.T.T. enjoignit aux Communes d'attribuer **un nom** à chaque **voie communale**, une appellation contrôlée, en quelque sorte, qui mettrait fin au vagabondage dont étaient quelquefois victimes les agents nouveaux promus sur le territoire, ainsi que le courrier à la recherche de son destinataire.

Secrétaire de Mairie à l'époque, je me vis chargée par le Conseil Municipal qui, bien entendu se réservait le parrainage, de rechercher et de proposer tous les noms connus à partir desquels on pourrait établir un « projet » Et il n'est peut-être pas inutile de rappeler pour les temps futurs quels sont les critères qui ont présidé au choix des édiles communaux et de rappeler, éventuellement, l'origine ou la raison du choix du terme retenu .

Le Conseil Municipal en fonction à ce moment, autant que je me souviens, a voulu :

- a) **privilegier les appellations déjà habituelles** dans la Commune,
- b) **conserver**, autant que cela pouvait se faire, **les noms particuliers au terroir**, qui font partie de notre patrimoine et sont un gage de pérennité,
- c) essayer de **retenir des noms courts** et simples,
- d) enfin, comme le souhaitaient les P.T.T., intéressées au premier chef par la distribution du courrier, **éviter de donner aux rues, le nom de communes voisines**, ce qui peut donner lieu à confusion lors du tri postal.
- e) il était bon, également, de penser qu'**une adresse ne se change pas facilement** et que les décisions prises le seraient vraisemblablement pour nombre d'années.

Ayant ainsi posé les « grands principes », les édiles municipaux furent appelés à se prononcer sur les choix qui leur paraissaient les plus « convenables » ou, éventuellement, à émettre un avis plus judicieux. Après maints palabres et un travail consciencieux, la voirie urbaine, fut dotée de noms officiels, et, une fois de plus, je vous invite à faire ensemble, le tour du village pour un recensement des plaques de rues. Par la même occasion, nous évoquerons les endroits qui portent des noms quelquefois insolites, et, au passage, nous nous intéresserons aux termes cadastraux qui ont pu dévoiler leur signification.

Comme d'habitude, nous venons d'Aire et nous ne nous attarderons pas sur ce qui appartient au territoire de notre voisine : le **Gris-Mont**, la **Justice** (là où l'on purgeait sa peine et où éventuellement, on exécutait les condamnés), la **Fosse Mencas**, **ch'Boquet**, les **Rietz Montois**, voilà des noms qui parlent aux anciens cultivateurs mais ils ne sont pas au programme d'aujourd'hui.

Nous arrivons face au **CHOQUART**, nommé ainsi parce qu'un certain M. Choquart possédait quelques biens en ce lieu. Ceci a donné son appellation à la rue qui va vers Marthes, du Calvaire Choquart au Calvaire Monbus et qui nous dissimule « **CHES BOS D'L'HAIURE** », endroit où on trouvait, autrefois, une haie touffue et « **LE CHEMIN DES HAYETTES** » (hayette : petite haie ou petite barrière). La **GRAND'RUE** qui, sur la droite nous fait pénétrer dans Mametz-Centre n'a pas nécessité un gros effort d'imagination puisqu'elle parcourt sous ce vocable tout le territoire de la Commune jusqu'à la sortie de Crecques. *D'une certaine façon, il y aura là, dans un avenir plus ou moins lointain, matière à honorer quelque célébrité, ce qui obligera tout le monde à changer son adresse sur les papiers, annuaires, factures, téléphone, etc.... et l'on imagine aisément la jubilation collective à cette perspective !.....*

La première rue à droite se dénomme **RUE DU CHATEAU**. Elle est censée rappeler l'existence, au Moyen Age, d'un Château Fortifié dont il ne reste aujourd'hui que le souvenir et une bâtisse bourgeoise qui a gardé l'appellation peu méritée de « château ». Nous, les plus anciens, nous nous souvenons que cette rue était, tout simplement « **LA RUE CARREE** ». Pourquoi ?... Probablement parce que, reliant la rue principale à l'église elle se pliait à deux reprises en deux angles droits. Il a été décidé de stopper la rue du château face à l'entrée de celui-ci. Le deuxième tronçon, partant de l'église fait désormais un tout avec le chemin qui mène vers les Carrières.

Là, les élus ont hésité entre **RUE SAINT VAAST** et **RUE DES CARRIERES**. Saint Vaast est, il est vrai, le vénérable Patron de la Paroisse et, à mi-côte, une pompe qui porte son nom, a alimenté pendant des siècles, les foyers du secteur en eau claire. Les édiles ont néanmoins retenu le second terme parce que c'est celui qui figure au cadastre depuis son établissement et qu'il rappelle l'existence, dans ce secteur marécageux, de carrières de silex ou de tourbe, au lieu-dit **LES CARRIERES**. Après la dernière habitation, la rue devient simplement le **CHEMIN DES CARRIERES** qui serpente entre bois et prairies jusqu'à Glomenghem.

En bas de la côte de la Rue du Château, nous avons vu, sur la droite, la **RUE DE LA BARRE** qui mène au lieu-dit du même nom. Pourquoi LA BARRE. Parce que c'était l'ancien **CAMP** à Le BARRE, (fief du Chevalier DE LA BARRE) qu'on retrouve attesté déjà en 1386 et au XVIII^{em} siècle. Mais si La Barre s'étale sur le versant du « Bosquet », à gauche, nous trouvons « **LES WAMBEQUES** » ou « **VANBECQUES** ». Il peut être utile de rappeler que le terme « Becque », mot issu du flamand, désigne un lieu humide et marécageux où coulent de nombreux ruisselets. C'est ici qu'autrefois gîtait « **MARIE GROETTE** » qui, avec sa longue fourche, attirait les enfants désobéissants pour les noyer dans les « trous sans fonds », ceci afin de décourager les intrépides qui osaient s'aventurer dans ces marécages.

Remontons sur la Grand'Rue et nous trouvons, à droite, le **CHEMIN DE LA FONTAINE**. Petite voie étroite en impasse le long de laquelle s'élèvent une demi-douzaine d'habitations, presque toutes d'origine fort ancienne. Le **CHEMIN DE LA FONTAINE** se termine, à gauche par un sentier qui mène à l'église, et à droite par un autre sentier qui descend doucement vers la Rue du Château. A mi-chemin de la pente voici la marraine : une source d'eau claire et jaillissante, (comme on en trouve tant dans notre Artois), où venaient, avant l'installation de la distribution d'eau potable, se ravitailler toutes les ménagères du secteur, deux seaux fermement suspendus au « Hioc » (palanche) de bois porté sur les épaules. La fontaine était aussi le haut-lieu stratégique des ébats des garnements qui se terminaient quelquefois par un bain forcé qu'on essayait de cacher aux parents.

Et nous voici au carrefour, pompeusement dénommé « **LA PLACE** ». Ce modeste emplacement a été aménagé par la Commune grâce à l'achat du jardin qui s'étendait devant la maison qui fait le coin de la rue. A droite la **RUE DU MOULIN** rappelle que le Moulin, déjà connu au Moyen-Age, a tenu son rôle dans notre Histoire et que la construction actuelle, toujours vaillante, est l'un des monuments dont le village peut être fier. La rue du Moulin se prolonge jusqu'à la sortie de l'agglomération où l'on trouve **LE MARAIS** et le **PETIT MARAIS** (celui-ci ayant, d'après les documents cadastraux, été partagé entre les habitants au moment de la Révolution, ce qui a valu une prolifération de propriétaires et de parcelles calculées en ares, voire en centiares et un remembrement progressif à l'amiable au cours des années). La route qui va vers Rebecques s'appelle encore **CHEMIN DE CHOQUEL** puisqu'elle menait à un écart dénommé dès 1312 **CHOKIELE** et en 1329 **LE CHOKIEL**.

Nous allons remonter la Rue du Moulin en nous souvenant qu'elle était et qu'elle est encore pour beaucoup « **LA CAVEE** », probablement parce qu'avant d'être aménagée en route, il s'agissait d'une sente encaissée entre des talus, régulièrement noyée par les eaux de ruissellement. A mi-côte, sur la droite, la **PLACE DU TOMBEAU** a perdu son titre pour devenir tout simplement le début du **CHEMIN DES RUELLES**. Il est vrai que des siècles se sont écoulés depuis qu'un mérovingien fortuné choisisse cet endroit pour se faire enterrer et cette page du passé est bien tombée dans l'oubli. Pourtant, la **RUE DU TOMBOY** est citée

dans un acte de 1533 (remarquons que cette orthographe correspond à la prononciation en patois). Quant au **CHEMIN DES RUELLES**, c'est tout simplement son nom depuis belle lurette et il n'est pas besoin d'en expliquer la signification. Quel est l'ancien qui n'a pas été, au moins une fois dans sa vie, cueillir des « catherinettes » dans « ches ruelles ».

Remontons encore et nous trouverons, sur notre gauche, les deux extrémités du **CONTOUR DE L'ÉGLISE**, voie en principe à sens unique afin d'assurer la sécurité des usagers. Pourquoi ce nom insolite ?... Cette route, conduisant vers l'église aurait pu s'appeler tout bonnement, comme partout, Rue de l'église. Oui, mais voilà, notre Commune de Mametz, plus riche en cela que Colombey, possède trois églises et il a fallu essayer de trouver trois appellations différentes. Le terme « contour », sans être transcendant faisait référence au contournement du secteur et il a été retenu, sans enthousiasme mais, avouons-le, faute de mieux.

Et nous voici revenus sur la **GRAND'RUE** que nous empruntons en direction de Crecques. A la sortie du village, à droite, un groupe d'habitations a été construit derrière le nouveau Bureau de Poste dans les années 80. Quand il a fallu baptiser le quartier, les Sociétés d'H.L.M. Logis 62 et Chacun Chez Soi qui étaient parties prenantes dans le projet, revendiquaient leur mot à dire et, piochant dans l'histoire locale, leurs représentants préconisaient « Rue d'Estourmel » ou « Rue de la Viéville », empruntés aux noms des anciens Seigneurs de Mametz. Dois-je, ici, faire mon mea culpa ?... La secrétaire de Mairie était (elle l'est encore...) dévote, et, tant qu'à privilégier le passé de la Commune, elle a suggéré de retenir le vocable de la Vierge qui, de temps immémorial veille sur les enfants de Mametz, et la nouvelle voie est devenue la « **RUE DE BRUCHINE** ». Le nouveau tronçon ouvert à l'extrémité en 1995 s'appelle, par décision du Conseil Municipal actuel « **RUE DU 19 MARS 1962** » pour commémorer la fin de la Guerre d'Algérie à laquelle participèrent de nombreux jeunes du village.

Sur la gauche de la Grand'Rue, le lieu-dit porte un nom qu'on ne trouve pas au cadastre et qui n'est guère employé que par les anciens habitants du secteur. C'est **MARINA**. Et l'important établissement avicole de la famille Decourcelle portait le titre d'« Elevage de Marina » Une fois de plus, pourquoi ce terme qui évoque plus la splendeur océane et les jeux nautiques qu'une plaine éventée ?... C'est le Professeur Roger BERGER qui a retrouvé l'explication dans les grimoires de la bibliothèque de Saint Omer. Ces terrains appartinrent en effet, vers 1665, au Gouverneur de la Ville, Lieutenant du Roy, qui s'appelait le Seigneur de **MARIGNA**.

A droite, à quelque distance de la Grand'Rue, serpente un sentier dit « **SENTIER DES BECQUES** ». Là, l'explication est plus aisée : ce sentier drainait, et draine encore les eaux qui ruissellent vers la Lys et de nombreuses sources qui jaillissent sur le versant alimentent les « becques ».

C'est d'ailleurs la même explication du nom du « **CHEMIN DU PONT DE LA SURE** » (qu'on trouve également orthographié Chemin de LASSUS) Ce nom vient du flamand SEUYE qui désigne un ruisseau d'écoulement. Seuye, suivant l'accent et l'interprétation, est devenu progressivement Sure. Nous trouvons d'ailleurs une rivière du même nom sur le territoire du Luxembourg, ce qui prouve, s'il en était besoin, l'influence du flamand sur notre patois.

Mais il nous faut revenir sur nos pas pour terminer le tour de Mametz. Et nous passerons, avant de prendre pied sur la Départementale, devant l'endroit où se dressait « **L'ARBRE A BOSSES** » (Ch'l'appe à boches). Ce vieil arbre tordu était peut-être l'arbre de la Liberté mais les services de l'Équipement ont cru bon de le supprimer et il n'est plus présent que dans nos mémoires et dans un nom de lieu-dit pour lequel nos descendants chercheront en vain un signe arboricole. *Il est vrai que la « Méridienne verte » devrait avoir pour mission de compenser les erreurs du passé mais, hélas, il y a délocalisation.....La Méridienne ignorera superbement l'Arbre à bosses.*

Sur la Place, à droite, nous allons emprunter la **RUE DE LA GARE** dont le nom est censé pérenniser le souvenir de la Voie Ferrée d'Intérêt Local d'Aire à Berck et le passage du petit train de Fruges qui de 1880 à 1950 environ a fait réellement partie de la vie mametzienne. Je crois bien d'ailleurs que les vieux habitants du secteur n'auraient pas apprécié de voir changer le nom de « leur » rue autour duquel gravitent tant de souvenirs, ainsi d'ailleurs que sur la **PLACE DE LA GARE** où la caserne des pompiers et un terrain vert remplacent rails et betteraves.

Et nous voici arrivés au Calvaire **MONBUS** où commence le Chemin du même nom qui se dirige vers **BLESSY**. **MONBUS** est la déformation de **MAUBUS** (mauvais bois). Soit dit en passant : Mametz (Mau mez, mauvais endroit) et Maubus (mauvais bois), on finirait par nous faire croire en la malignité de notre territoire... C'est vexant... Donc, **MAUBUS** est attesté dès 1292. C'est une ancienne Seigneurie dont nombre de Seigneurs apparaissent dans les actes du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle. Les plus anciens se souviennent peut-être d'ailleurs qu'au temps où le Curé lisait une liste interminable de « recommandations de défunts » au prône du Dimanche, l'énumération, après celle des anciens Pasteurs de la Paroisse commençait par cinq ou six patronymes « de Maubus ».

Laissons le quartier de ce qui est maintenant, et pour toujours **MONBUS**, pour nous diriger vers **MARTHES** en empruntant la **RUE DE LA PLAINE**. Reconnaissons que, là également, on n'a pas fait preuve de grande imagination mais un terme impersonnel résiste à l'usure du temps et au culte des personnalités. La Rue de la Plaine nous amène droit devant le **CHEMIN DU CALVAIRE** qui, à partir du Calvaire Dehurtevent, serpente vers l'église. Et, après une dernière courbe, la Rue de la Plaine nous fait découvrir la belle perspective de **LA PLACE DU RIETZ**.

Est-il besoin d'expliquer ici la signification du terme ? Le **RIETZ de MARTHES** est encore dans les mémoires, avec son entourage de fermes, ses mares et tout ce qui faisait le charme du secteur. Le Rietz d'autrefois était une terre en friche mais cette étendue non cultivée servait à bien d'autres usages car autour d'elle gravitait toute la vie locale. Telle que nous la voyons de nos jours, la **PLACE DU RIETZ** n'a rien à envier à nombre d'autres sites agrestes et elle est toujours un lieu de rencontre et d'animation.

A gauche, l'unique **RUE DE L'EGLISE** de la Commune ouvre sur **LE CHEMIN DES BECQUES** qui draine tous les ruisselets du versant. Et nous revenons sur le Rietz pour trouver, en direction de Blessy, la **RUE DES CHAMPS LAMBERT**, ainsi dénommée parce que Lambert, évêque de Thérouanne, qui était aussi Abbé du Monastère de Saint André de Witternesse, possédait quelques arpents de terre dans ce secteur. Grâce à notre patois, cette dénomination a subi, au long des années bien des avatars avant de reconquérir son statut

définitif. On a connu les « camps Lambert », les « cats Lambert » et même « ches camemberts ». De toute façon, on s'y est toujours retrouvé....

Tout en bas de la rue, la route enjambe un grand ruisseau qui prend sa source non loin de là et qu'on appelle ici « L'IAUWETTE » (la petite eau). Cette petite eau, déjà célèbre dans les archives d'Aire en 1358 sous le nom de MADIC devient, un peu plus loin le MADIS puis le MARDYCK, serpente entre Mametz et Blessy et, après être passée sous le Pont de Folie à Saint Quentin, elle rejoint la Lys à Aire.

Remontons maintenant la Rue des Champs Lambert et nous trouvons sur la droite le **CHEMIN DES CHARBONNIERS** ainsi nommé parce que c'était l'itinéraire, aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, des attelages qui allaient se ravitailler en tourbe à Blessy. Ce chemin devait être fort fréquenté et par des usagers venant de loin : je me rappelle qu'au cours d'investigations dans les registres de catholicité très anciens, j'ai trouvé une déclaration de naissance d'un « enfant de sexe mâle trouvé dans une voiture de charbonniers à Marthes ».

De retour sur la Place, à gauche, la **RUE d'ENGUINEGATTE** nous indique, sans conteste, la direction de ce village. Le conseil municipal a gardé la dénomination habituelle, tablant sur le fait qu'Enguinegatte dépend du secteur postal de Théroouanne et non d'Aire.

Avant de quitter le village de Marthes, nous allons encore emprunter la **RUE DE LA PLACE** sur laquelle s'ouvre **LA RUE DE LA CHAPELLE** ainsi nommée, c'est l'évidence, à cause de l'ancienne chapelle qui orne son entrée. Cette voie s'appelait aussi Rue des Cailloux parce qu'on avait extrait quantité de silex dans ce secteur mais le premier titre sonnait mieux aux oreilles. Un peu plus loin, **LE CHEMIN DES GRANDS RIETZ** conduit au lieu-dit du même nom où un espace assez considérable de terrain communal en Rietz, c'est à dire en friches incultivables, fut vendu vers 1950 pour financer la construction de l'école de Marthes.

Derrière ce secteur, la plaine s'ouvre largement jusqu'au « **CHEMIN D'ARRAS** » qui se délimite par la Chaussée Brunehaut, l'ancienne voie romaine de Théroouanne à Arras. Sur le versant, les lieux-dits sont nombreux et variés mais je ne vous parlerai que de ceux dont j'ai pu décrypter la signification du nom :

- **LES CAILLOUX** : terrain caillouteux, cela va de soi.
- **LE FOND TARATU** : nom bizarre qu'un cultivateur de Marthes traduit par un réflexe de vieil exploitant qui, lors des empièvements difficiles, tapait du pied sur le chemin en lui lançant cette interrogation « Taras-tu » (traduisez en français : tiendras-tu ?). Vrai ?... Pas vrai ?....
- **LE FOND MADAME** : Vraisemblablement, c'était là un bien propre à l'épouse du Seigneur ou du propriétaire des lieux. Au cours des siècles, il y a eu, probablement, un scribouillard consciencieux, plus enclin à utiliser singulier et pluriel que l'orthographe (il y a fond et fonds...) qui a supprimé le « s ».
- **LA COLINIÈRE** : c'est sans doute une déformation de CONINIÈRE, c'est-à-dire « terre à lapins » (du vieux français : conil, conin = lapin).
- **LE CHEMIN DU PIRE** : Toponyme fréquent, qui désigne un chemin étroit mais empièré qui permettait le passage des cavaliers. On trouve trace de ce chemin dans un acte du 20 mai 1730, intéressant Crecques dans les archives paroissiales de Racquinghem.
- **VILLEFLEUR** : C'est un terrain en pente, autrefois maigre et envahi par les SANVES, cette plante sauvage aux fleurs d'un beau jaune doré.
- **SOUS LE PARADIS** : c'est aussi un terrain en pente, sans cailloux, mais pourquoi il y a t-il là un Paradis ?

- **DEVANT LA VILLE** : le lieu-dit fait face à la Ville : Théroouanne.
- **LE FOSSE CAMAYEN** : C'est un terme cadastral peu usité, il semble que, pour les usagers, on parle plutôt de « ches fraiques terres » ou du « pacaud » (mauvaise terre). **L'ECHO DE LA LYS**, lors des ventes, écrit : Camalien ou Camayen.
- **AU GRAND CHEMIN** et **LA CREUSE** : La creuse était autrefois le seul chemin qui reliait Crecques à Marthes et Marthes vers Enguinegatte. Sentier étroit et raviné parallèle à la départementale qui a été créée bien plus tard, c'est de nos jours un refuge pour le gibier,. Plus haut, le Grand Chemin a également été aménagé postérieurement .

Mais reprenons notre périple en milieu urbain et abordons Crecques par la **RUE DE LA HALTE**. Là aussi, on a voulu garder en mémoire l'arrêt du petit train, le temps de décharger voyageurs et colis ou d'accrocher les wagons de betteraves. Et nous traverserons la Grand'Rue pour descendre la **RUE DE L'ANGLET**. Vaste polémique que ce nom qui a connu des fortunes diverses. Il s'écrit **LENGLET** dans un acte du 20 mai 1780 aux archives paroissiales de Racquinghem. Dans les archives de Mametz on trouve de tout : Lenglet, Langlet, les Anglais etc...On a finalement retenu l'Anglet qui est le nom indiqué au cadastre et qui semble logique puisque cette rue se courbe en trois angles très nets.

En bas de la rue de l'Anglet, à droite, s'ouvre **LE CHEMIN DU VIEUX MOULIN** qui, autrefois conduisait au moulin à huile ou tordoir, installé sur la Lys et où les usagers venaient faire écraser les oléagineux. En face, une voie en impasse : le **CHEMIN BRONQUART**, fut baptisée du nom des occupants de la ferme en un temps où y habitait cette famille.

La rue de l'Anglet se prolonge vers l'église et, dans la dernière courbe, sur la droite, voici la **RUE DE LA LYS** qui, comme son nom l'indique, conduit vers la Lys et vers le Moulin. Ici, également, on ne pouvait rééditer l'appellation de rue du Moulin. Mais le Moulin existe et il est, lui aussi, remarquable et inséparable de sa compagne La Lys. Et nous arrivons à la troisième église et à la rue qui la dessert qu'on a dénommée **RUE SAINT HONORE**, du nom du Saint Patron de la Paroisse (et accessoirement, patron des pâtisseries). Cette rue nous conduit jusqu'à la **RUE DU STADE** qui prend la direction de Rebecques. La Commune a, ici, payé son tribut au Sport-Roi puisque le Stade, objet de soins attentifs, est le rendez-vous des footballeurs petits et grands et de leurs supporters.

A la sortie du village, à droite, le **CHEMIN DES ETIAIS** qui fait la limite entre Crecques et Rebecques, rappelle la lutte que se sont livrée les deux communes pour la possession de ce coin de terre. Lutte qui s'est heureusement terminée par un arrangement et qui n'a pas laissé trop de traces dans les relations intercommunales.

Sur la départementale, un pont enjambe la **LACQUETTE**, pont que tous désignent sous le nom de **PONT DES TITOTTES**. J'avoue que si quelqu'un connaît la signification du terme, j'aurais grand plaisir à recevoir ses lumières.

Il ne reste qu'une voie communale intra muros à visiter, c'est la **RUE DES CHAMPS** qui, à la sortie de Crecques ouvre le Chemin d'Enguinegatte. Elle permet à notre promenade de se terminer sur une petite note poétique et elle mérite bien son appellation puisqu'elle nous conduit vers le dernier secteur qu'elle surplombe, nous dévoilant une belle perspective sur ce versant qui descend mollement vers la Lys. Ici également, quelques noms du cadastre peuvent nous livrer leur interprétation :

- **LE CHEMIN DE THEROUANNE** qui, bien entendu, ne peut conduire que vers la ville proche.
- **LE MARAIS DE CRECQUES** maintenant réduit à une portion congrue a cédé la place aux terrains de foot mais nous n'oublierons pas la place que ce marais a tenu dans l'histoire locale.
- **LA MOTTE** : un terme que nous ne trouvons plus au cadastre mais uniquement dans la bouche des anciens cultivateurs. Il indique l'emplacement probable de l'ancien château médiéval.
- **LE CARNEZ** : terme également inemployé qui peut se traduire par « charnier ». Qui ou quoi enterrait-t'on en cet endroit ?...Ne laissons pas vagabonder notre imagination.
- **LE BOIS DE CRECQUES** : il n'y a plus de bois aujourd'hui, pourtant il existait encore au 18^{ème} siècle.
- **LE CORMONT** et le **RIDEAU CORMONT** : C'est la limite entre Crecques et Théroouanne. Le terme « rideau » est peu employé chez nous ; on dit plutôt « rivet » et pour beaucoup, cet endroit s'appelle « ch 'caufour » ou « derrière ch'caufour ».
- **LE FOND DES VEAUX** et le **PENDANT DES VEAUX** : Ne pensez pas qu'il y avait là un élevage de ruminants. Si le cadastre a mis un « e » à ce nom, la carte d'Etat-major orthographe « VAUX » (pluriel de Val), interprétation logique puisqu'il s'agit d'une sorte de vallon.
- **LES FONTINETTES** : c'est un lieu où on trouve de nombreuses sources
- **LA MARNIERE** : a alimenté en marne nombre de cultivateurs avant de devenir une plantation aménagée par la commune, propriétaire du lieu.
- **LE FOSSE AUX ANNETTES** : On devait trouver là nombre de ces volatiles qui, nous le savons, sont, en bon français, les canes ou les femelles du canard.

Il reste, à l'évidence, encore bien des noms qu'il faudrait pouvoir citer, d'autant que certains portent en eux un réel capital historique ou émotionnel : Il y a **LA HAIE AUX DAMES**, **LA MOUFLE**, **LE PESSERY**, **LA MARMITAINE**, et tant d'autres. Ils font tous partie de notre terroir et si le rythme de la vie et la modernisation inévitable de l'agriculture les font tomber peu à peu dans l'oubli parce que notre territoire s'uniformise, nous avons envers nos ancêtres, le devoir de les garder comme points de repères.

En terminant ce long bavardage, je voudrais émettre un vœu : Ayant simplement dit ce que je savais, je souhaite que ces lignes contribuent à sauvegarder notre mémoire collective.. Mais la porte est ouverte à ceux qui, un jour, éprouveront le désir de compléter le travail. Je songe, en écrivant ceci, aux jeunes qui étudient l'Histoire à l'Université. Il n'est pas toujours nécessaire d'aller très loin à la rencontre du Passé et il y a, à notre porte, matière à recherches et à découvertes.

Et si, au cours de vos promenades pédestres, il vous arrive de mettre un nom ou une image sur ces noms de rues et de lieux-dits que nous venons de parcourir ensemble, je serai heureuse d'avoir, une fois encore, contribué à vous faire aimer **MAMETZ**.

Marie-Thérèse DELMAIRE

Décembre 1999

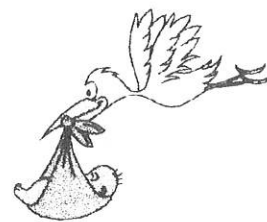


LES JOÏES DE L'ANNÉE

LES PEINES 1999



Bienvenue à ceux et celles qui viennent égayer les foyers



BOYAVAL Sébastien	le 05-01 à Blendecques	6, Rue du Moulin
GODEFROY Alexis	le 25-01 à Blendecques	30, Grand Rue
COHEZ Rachel	le 17-02 à Blendecques	106A, Grand Rue
POTTIER Maureen	le 30-03 à Blendecques	2, Rue du 19 mars 1962
RIGAUD Valentin	le 03-05 à Blendecques	14, Place du Rietz
FINELLE Thibaud	le 27-05 à Blendecques	68, Grand Rue
VASSET Clément	le 29-05 à Hazebrouck	10, Chemin des Grands Rietz
DELBECQ Capucine	le 06-06 à Blendecques	12, Rue du 19 mars 1962
DELAVIER Emma	le 12-06 à Blendecques	11b, Chemin de Monbus
DE SAINTE MAREVILLE Enzo	le 09-07 à Lille	22, Rue de la Gare
LONCZYNSKI Victoria	le 12-07 à Amiens	13, Chemin de Monbus
POUILLE Thinaël	le 17-07 à Blendecques	19, Chemin des Grands Rietz
LECAT Maxence	le 30-08 à Auchel	35, Rue du Moulin
HODICQ Quentin	le 21-09 à Blendecques	4, Rue du 19 mars 1962
DHIU Florine	le 16-10 à Blendecques	4, Chemin de la Lys
ROUTIER Alice	le 10-11 à Blendecques	12, Rue du Château
DAUTRICHE Romain	le 10-11 à Blendecques	116, GrandRue
GROSSO Maxime	le 14-12 à Blendecques	8, Chemin des Ruelles
FOVET Maxence	le 15-12 à Blendecques	9, Chemin des Grands Rietz

Félicitations...Voeux de bonheur aux Jeunes Epoux



BARBET Jean-Marie	et	HEUDE Bernadette	le 16-01 à Roquetoire
CRENDAL Marcel	et	CAIGNAERT Chantal	le 06-03 à Mametz
BLOT Nicolas	et	HOCQUET Séverine	le 26-06 à Mametz
PRUVOST David	et	FROGNIER Nathalie	le 17-07 à Mametz
HULEUX Stéphane	et	POUILLE Hélène	le 24-07 à Lambres
CASIEZ Jean-Michel	et	MASSET Bénédicte	le 31-07 à Mametz
REGNIER François	et	LALOUX Céline	le 31-07 à Mametz
HAPPE David	et	LALOUX Anne-Sophie	le 28-08 à Mametz
LECIGNE Marc	et	PORQUET Arlette	le 24-07 à Mametz
THELLIER Dany	et	MERLIN Delphine	le 28-08 à Aire-sur-la-Lys

Aux Familles éprouvées, l'assurance de notre sympathie

DUCROCQ née MARQUANT Marie-Claude	le 19-01 à Mametz
ROGIERS Gilbert	le 04-02 à Menton
HANNOTEL née DANNEL Germaine	le 25-02 à Mametz
BARBIER née DARQUES Adèle	le 25-03 à Aire-sur-la-Lys
TETART Joseph	le 12-04 à Rang-du-Fliers
DEVINCRE née TITRENT Georgette	le 28-07 à Norrent-Fontes
VERSTAEVEL Patrick	le 21-08 à Mametz
SAMIEC Jean	le 29-08 à Aire-sur-la-Lys
DACQUIN Pierre-Marie	le 13-12 à Helfaut
DELBARRE Paul	le 14-12 à Mametz

NAISSANCES

Ils ont vu le jour en 1900.

Nous fêterons leur centenaire cette année.

BENCTEUX Angèle	05/04	GOZET Gaston	01/09
BOULIN Jules	01/01	GOZET Léonce	02/07
BOURDREL Angèle	15/03	GOZET Marie	07/12
CASIER Alfred	18/12	HANNOTEL Alphonsine	02/08
DEHESTRU Julie	16/07	JOLY Oscar	30/11
DEMARTHE Gustave	19/12	LAURENT Gaston	30/11
DENOEUE Constance	30/03	LABITTE Germaine	05/09
DUFOUR Clodimir	26/05	MASSET Maria	01/05
EVERWYN Flora	24/02	MAY Célinie	14/09
FILBIEN Emilie	12/05	NOE Hortense	08/03
FILBIEN Jean-Baptiste	12/05	POTIER Gaston	05/02
FLAMENT Marie	19/05	PRUVOST Marie	10/05
FONTAINE Arthur	15/01	VENEL Pulchérie	09/12
GERVOIS Clément	17/09	WACQUEZ Angèle	02/01
GILLIOCQ Clarisse	02/09	WACQUEZ Valéry	18/05
GILLIOCQ Gustave	02/09		

DECES

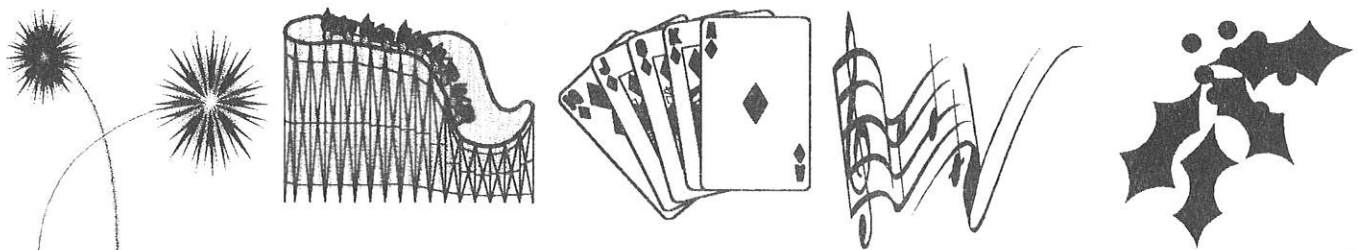
Ils sont décédés , il y a 100 ans.

BECART Alexandre	28/01	HANNOTEL Marie	18/05
BECART Alphonsine	11/02	LABITTE Germaine	24/09
BECART Benoît	27/11	LASSET Florentin	05/07
BENCTEUX Angèle	12/04	LECIGNE Florentin	10/09
BEUGIN Sylvie	13/01	LEGRIS Florine	29/04
BOULIN Jules	04/09	LEMAIRE Séraphine	21/05
CANLER Louise	05/04	LEMAITRE Augustin	14/02
DELRUE Amédée	21/12	LEMAITRE Charles	28/01
DENIS Victoire	02/02	LEMAITRE Marie	16/05
DOUEZ Eléonine	11/01	MASSET Jean-Baptiste	19/03
DUFOSSE Marie	20/08	MASSET Maria	19/07
FILBIEN Emilie	31/05	MAYEUX Augustine	26/09
FLAMENT Augustin	19/02	SCAT Jean-Baptiste	18/09
FONTAINE Aurélie	24/01	TABART Angèle	25/01
GAMBLIN Augustin	13/03	TABART Elise	23/10
GERVOIS Marie	27/02	TABART Henri	23/04
GILLIOCQ Clarisse	04/09	TABART François	26/05
GILLIOCQ Gustave	04/09	WACQUEZ Valéry	15/09
HANNOTEL Alphonsine	08/08	WARENGHEE Marie	19/09

MARIAGES

Ils se sont dits « OUI », il y a 100 ans.

BLONDEL Jules	et	MASSART Gabrielle	21/11
CABARET Jules	et	DEHURTEVANT Marie	24/10
CASIER Emile	et	TROLET Hortense	03/02
DANNEL Augustin	et	BLONDEL Lydie	17/11
DELBARRE Eugène	et	LABITTE Angèle	14/02
DENIS Jules	et	HULEUX Marie	01/09
POUILLE Emile	et	DELAYEN Elise	23/04
VENEL Osmond	et	RAOULT Eliana	15/01



CALENDRIER DES FÊTES 2000

JANVIER

Samedi 8 VOEUX DU MAIRE
Salle des Fêtes à partir de 19 H



Samedi 22 ASSEMBLEE GENERALE
Salle de réunion Carabiniers de Mametz à partir de 19 H

Samedi 29 CONCOURS DE CARTES
Salle Charlet



MARS

Samedi 4 MOULES-FRITES
Salle de Rebecques ACPG-CATM-TOE

Samedi 11 COUSCOUS DANSANT
Salle Charlet Education Canine de Mametz



Dimanche 12 CARNAVAL
Salle des Fêtes Ecole de Crecques et Ecole de Marthes



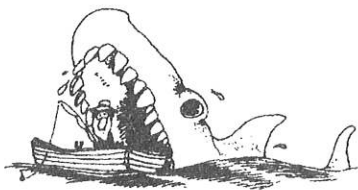
Mardi 14 ASSEMBLEE GENERALE
Salle des Fêtes Club du 3^{ème} Âge

Samedi 18 LOTO E.S.M.R.
Salle de Rebecques

Samedi 18 OPERATION
VILLAGE PROPRE

Samedi 25 RALLYE CARTO
Salle des Fêtes Carabiniers de Mametz

Samedi 25 OUVERTURE à 8 H
DE LA PÊCHE EN RIVIERE



FEVRIER

Dimanche 6 CONCOURS DE CARTES
Salle des Fêtes Club du 3^{ème} Âge



Samedi 12 LOTO CARNAVAL
Salle des Fêtes de l'école de Mametz

Dimanche 13 ASSEMBLEE GENERALE
Mairie ACPG-CATM-TOE à 11 H 30

AVRIL



Samedi 15 ASSEMBLEE GENERALE
Local rue de la gare Education canine de Mametz

Dimanche 30 COUSCOUS
Salle de Rebecques E.S.M.R.

MAI

Samedi 6 INAUGURATION DU
CENTRE D'ACCUEIL SOCIAL
ET CULTUREL (CASC)

Samedi 6 FÊTE DU TRAVAIL
CASC Réception des Décorés



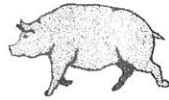
Lundi 8 COMMEMORATION ARMISTICE
Marthes Remise des décorations

Lundi 8 BANQUET
CASC ACPG-CATM-TOE

Dimanche 14 GEAI DE MAMETZ
Pub Sabine TIR INTER-SOCIETES
Carabiniers de Mametz

Mardi 16 REPAS
Salle Charlet du Club du 3^{ème} Âge

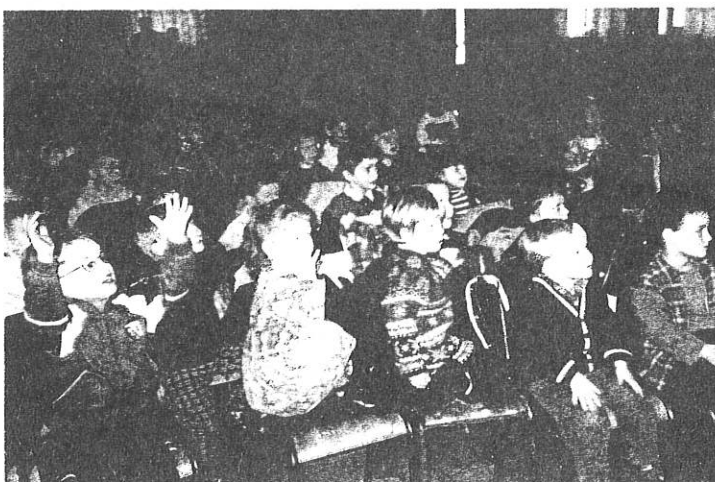
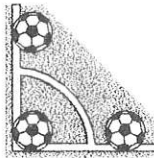
JUIN



- Jeudi 1
CASC
GEAI DE MARTHES
« Cochon Grillé » Mametz Gym Form'
- Jeudi 1
TIR INTER-SOCIETES
Carabiniers de Marthes
- Samedi 3
TOURNOI JEUNES A.DELANNOY
- Samedi 3
et Dimanche 4
Etang de Creques
FÊTE NATIONALE DE LA PÊCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
- Dimanche 11
5^{ème} BROCANTE
- Lundi 12
Salle des Fêtes
FÊTE DE LA PAROISSE
- Samedi 17
CASC
FÊTE DE L'ECOLE DE MAMETZ
- Dimanche 18
FÊTE DE L'ECOLE DE MARTHES
- Vendredi 23
CASC
ASSEMBLEE GENERALE
Mametz Gym Form'
- Samedi 24
FÊTE DE L'ECOLE DE CREQUES
- Vendredi 30
CASC
DISTRIBUTION DES PRIX
des écoles de Mametz, Marthes, Creques

AOÛT

- Dimanche 20
Stade A. Delannoy
ELIMINATOIRES TOURNOI
DE FOOTBALL SENIOR A
- Samedi 26
Stade A. Delannoy
TOURNOI DE FOOTBALL
SENIOR B
- Dimanche 27
Stade A. Delannoy
FINALE TOURNOI DE
FOOTBALL SENIOR A



JUILLET



- Dimanche 2
CONCOURS DE PÊCHE
- Vendredi 14
FÊTE NATIONALE
Animations pour les enfants
- Vendredi 14
PIQUE-NIQUE
DE LA MERIDIENNE VERTE
- Vendredi 14
CASC
BAL POPULAIRE
- Vendredi 14
Mametz
FEU D'ARTIFICE
- Samedi 29
FÊTE DU FOOTBALL
Stade A.Delannoy
- Dimanche 30
FÊTE DU FOOTBALL
Stade A.Delannoy



SEPTEMBRE



- Dimanche 3
DUCASSE DE MARTHES
Animée par les Carabiniers de Marthes
- Samedi 9
Salle Charlet
COUSCOUS
- Dimanche 10
DUCASSE DE MAMETZ
CONCOURS DE TIR
Carabiniers de Mametz
- Samedi 16 et
Dimanche 17
DUCASSE DE CREQUES
PÊCHE EN RIVIERE A LA TRUITE

OCTOBRE

- Dimanche 1
CASC
BANQUET DES AÎNES

- Samedi 7
CASC
THEÂTRE
au profit du C.C.A.S.



- Samedi 14
CASC
REPAS FAMILIAL
La Truite Mametzienne

- Mardi 17
CASC
VERRE DE L'AMITIE
Club du 3^{ème} Âge



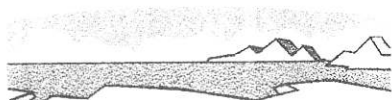
- Dimanche 22
Salle des Fêtes
CONCOURS DE CARTES
ACPG-CATM-TOE



- Samedi 28
Salle des Fêtes
CONCOURS DE TIR
Carabiniers de Mametz
à partir de 17 H

NOVEMBRE

- Samedi 4
CASC MOULES-FRITES
E.S.M.R.
- Samedi 11
Marthes ANNIVERSAIRE ARMISTICE
- Samedi 11
CASC BANQUET ACPG-CATM-TOE
- Samedi 18
Salle des Fêtes CONCOURS DE CARTES
de l'école de Crecques
- Samedi 25
CASC BANQUET
DES SAPEURS-POMPIERS
- Jeudi 30
Salle Charlet ASSEMBLEE GENERALE
La Truite Mametzienne



Centre d'Amélioration du Logement
Pact de la Région de Saint - Omer

Vous envisagez de réaliser des travaux ...

Partenaire, de l'ANAH,
de la DDE,
de l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
du Conseil Général,
de nombreuses Caisses de Retraites,
de collectivités locales,...

Nous cherchons pour vous, toutes les aides (subventions non remboursables) auxquelles vous pouvez prétendre.

En 1998, nous avons obtenu 9.860.960 F d'aides pour
800 dossiers sur l'arrondissement de Saint - Omer.

— — — — —
Votre logement manque de confort, il ne correspond pas à
vos besoins, contactez nous.

Nous avons aidé 167 familles, toujours en 1998 à
trouver un logement adapté.

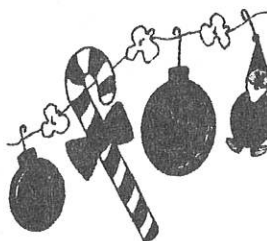


Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

1, rue de Longueville 62500 Saint - Omer tél. 03 21 98 17 21.
Pact.St.Omer@libertysurf.fr

DECEMBRE

- Dimanche 10 ARBRE DE NOËL
Ecole de Marthes
- Vendredi 15 ARBRE DE NOËL
CASC Enfants des écoles
- Samedi 16 ARBRE DE NOËL
Salle des Fêtes MARCHÉ DE NOËL
Ecole de Crecques
- Samedi 16 CONCOURS DE CARTES
Salle des Fêtes E.S.M.R. à partir de 19 H 30
- Dimanche 17 ARBRE DE NOËL
Salle des Fêtes E.S.M.R.
- Jeudi 21 et Jeudi 28 TRÊVE DE NOËL
du club du 3^{ème} Âge
- Dimanche 31 REVEILLON DU 3^{ème} MILLENAIRE
CASC



A votre service:

Mairie de Mametz : ☎ 03-21-39-07-05 Fax : 03-21-93-56-87 e-mail : www.mairie.mametz@infonie.fr
Ouverte : Du Lundi au Vendredi de 14 H à 18 H
Le Samedi de 9 H à 12 H

Syndicat des Eaux et d'Assainissement. ☎ 03-21-39-28-90
Permanence le Jeudi de 18 H à 19 H

Point d'Information Touristique. ☎ 03-21-12-10-12
Ouvert :
Du Lundi au Vendredi de 14 H à 18 H
Le Samedi de 15 H 30 à 17 H 30

En saison touristique, ouvert :
Du Lundi au Vendredi de 14 H à 18 H
Le Samedi de 15 H 30 à 18 H
Le Dimanche de 10 H à 13 H
Fermé le Jeudi

Permanences Maire et Adjoint :

- *Pour tout problème d'ordre général :*
Monsieur le Maire chaque samedi de 10 H à 11 H
1^{ER} Adjoint : FAUCON Francis chaque lundi de 18 H 30 à 19 H 30
2^{ème} et 4^{ème} Adjoint : LABITTE Augustin ou FAUCON Régis chaque mercredi de 18 H 30 à 19 H 30
- *Pour tous les Permis de Construire, Certificats d'Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols :*
3^{ème} Adjoint : MACHEN Philippe chaque samedi de 11 H à 12 H
- *Pour le C.C.A.S. :*
Madame POISSONNIER recevra chaque 2^{ème} jeudi du mois de 14 H à 16 H.

COMMUNIQUE

Avis aux nouveaux habitants :

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie munis du Livret de Famille, de la Carte Nationale d'Identité, des Carnets de Vaccination des enfants.

Inscriptions sur les listes électorales :

Il est rappelé qu'au terme de l'article L.9 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales pour quelques raisons que ce soit ou qui ont changé de domicile ou de résidence, doivent demander leur inscription. Les Mametziens qui ont changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont priés de le signaler en Mairie. Les demandes d'inscriptions seront reçues dans les Mairies toute l'année et jusqu'au 31 Décembre. Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile.

PERMANENCES

Assistante Sociale du Département :

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9 H à 11 H au C.C.A.S. Bld de Gaulle à Aire-sur-la-Lys ou Tel au 03-21-38-11-25

Caisse d'Allocations Familiales de Calais :

Permanence administrative en Mairie d'Aire-sur-la-Lys le 1^{er} vendredi du mois de 14 H à 16 H.
Pour contacter une assistante sociale, téléphoner à la CAF de Longuenesse au 03-21-98-52-66

Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Arras :

Permanence administrative en Mairie d'Aire-sur-la-Lys : le 2^{ème} et 4^{ème} du mois de 9 H 45 à 12 H.
Permanence de l'assistante sociale en Mairie d'Aire-sur-la-Lys : le 3^{ème} vendredi du mois de 10 H à 12 H ou téléphoner au 03-21-38-29-69, le lundi entre 9 H et 12 H ou le jeudi entre 9 H et 10 H.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Calais :

Un agent d'accueil est en Mairie de Théroouane le lundi entre 14 H 30 et 16 H 15.
Il est au C.C.A.S. d'Aire-sur-la-Lys le lundi, mardi, jeudi de 8 H à 11 H 45, le vendredi de 8 H à 11 H 45, de 13 H 30 à 16 H.
Permanence de l'assistante sociale au C.C.A.S. Bld de Gaulle à Aire-sur-la-Lys le vendredi entre 9 H et 11 H 30.

Demandeurs d'emploi :

Pour s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi, téléphoner au 0 801 62 10 10 du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H.